

Géthaim, et ils y demeurèrent étrangers jusqu'en ce temps-là, c'est-à-dire, jusqu'au temps où, revenus dans la maison d'Isboseth, ils entrèrent, en plein jour, et, prenant des épis de froment, ils le frappèrent sur la cuisse. Ces épis de froment étaient comme des prémices qu'ils apportaient pour paraître faire honneur au roi, afin que leur conjuration ne fût pas prise au sérieux.

« David, à son avènement au trône, avait un fils de trente ans, et il régna quarante ans. Il régna à Hébron sept ans et six mois sur Juda; à Jérusalem, trente-trois ans surtout Israélites sur Juda. *II Reg. v, 4.* On se demande pourquoi le total donné n'est pas de quarante ans et demi. Les Hébreux tranchent la difficulté de deux manières. David, disent-ils, prit la fuite pendant six mois devant son fils Absalon; c'est avec raison que ces six mois sont retranchés du total de son règne. Autrement: David fut malade à Hébron, pendant six mois, qui ne doivent pas être compris dans son règne. On dit en effet qu'il régna à Hébron depuis le temps où, après avoir défait les Amalécites, il fit ces présents avec leurs dépouilles aux vieillards de Juda qui habitaient Hébron et Bethel, et à ceux qui étaient dans les lieux où David avait séjourné avec ses compagnons.

sunt in Gethaim: fueruntque ibi advenæ usque ad tempus illud. Tempus illud intelligendum est, quando inde reversi domum Isboseth servente die ingressi sunt, assumentes epicas tritici, et percussientes eum in inguine. Spicas tritici quasi cæuss primitiarum tulerunt, ut honorem regi deferre viderentur, et eorum dolus nequaquam deprehenderetur.

« Filius triginta annorum erat David cum regnare cõpisset; et quadraginta annis regnavit. In Hebron regnavit super Judam septem annis et sex mensibus. In Jerusalem autem regnavit triginta et tribus annis super omnem Israel et Judam. » *II Reg. v, 4.* Quæritur cur non in summa quadraginta anni et sex menses annumerentur? Quod ab Hebræis duobus solvitur modis. Dicunt enim quia David sex mensibus Absalon filium suum fugerit, merito eosdem sex menses a summa regni illius esse exclusos. Dicunt etiam aliter, quod sex mensibus in Hebron David quadam infirmitate corporis laboraverit, et idcirco eosdem sex menses non supputari in regno ejus. Ex eo namque tempore filium regnasse dicunt in Hebron, ex quo devictis Amalæctis, de spoliis eorum misit dona senioribus Juda, his qui erant in Hebron, et his qui erant in Bethel, et reliquis qui erant in his locis in quibus commemoratus fuerat David ipse et viri ejus.

« Ils dirent à David: Tu n'entreras pas ici que tu n'aies enlevé les aveugles et les boiteux qui disent: David n'entrera pas ici. » *Ibid. 6, 8.* Comme s'ils disaient: David n'entrera pas ici avant de nous en avoir chassés, nous qu'il croit faibles et sans armes comme des aveugles et des boiteux, et dont il pense, en nous attaquant, triompher comme on triomphe d'aveugles et de boiteux. De même dans les Proverbes: « L'aveugle et le boiteux n'entrèrent point dans le temple. » L'hébreu dit: « L'aveugle et le boiteux n'entrera pas dans la maison; » c'est-à-dire, l'aveugle et le boiteux, sous-entendu, disent: Personne n'entrera dans la maison des aveugles et des boiteux, tant que l'aveugle et le boiteux y seront.

« En effet, en ce temps-là, David avait offert une récompense à celui qui frapperait les Jébuséens, toucherait les canaux du faite, et enlèverait les boiteux et les aveugles qui haïssaient la vie de David. » *II Reg. v, 6, 8.* L'hébreu porte: « Et David dit, en ce temps-là: Celui qui frappera le Jébuséen, touchera le canal, et les boiteux et les aveugles qui haïssent la vie de David; » on sous-entend, sera prince et chef, comme le rapportent les Paralipomènes: « Quiconque sera des premiers à frapper un Jébuséen, sera prince et chef. Or Joab fils de Sarvia, monta le premier,

« Dictumque est ad David ab eis: Non ingredieris huc, nisi abstuleris cæcos et claudos dicentes: Non ingredietur David huc. » *Ibid. 6, 8.* Ac si dicatur ab eis: Non ingredietur huc David, donec nos hinc auferat, quos inermes et imbecilles sicut cæcos et claudos esse arbitratur, et quos bello aggressurus, sicut cæcos et claudos se triumphaturum putat. Idcirco dicitur in Proverbio: « Cæcus et claudus non intrabunt in templum. » In Hebræo habetur: « Cæcus et claudus non intrabit domum; » hoc est, cæcus et claudus, subauditur dicunt: Non intrabit quilibet domum cæcorum et claudorum, quædiu cæcus et claudus intus fuerit.

« Proponerat enim in die illa David præmium qui percussisset Jebuseum, et tetigerisset fontem, et abstulisset claudos et cæcos odientes animam David. » *Ibid.* In Hebræo ita habetur: « Et dixit David in die illa: Qui percussit Jebuseum, et tetigerit fontem, et claudos et cæcos odientes animam David; » subauditur, erit princeps et dux, sicut liber Paralipomenon declarat, hoc modo dicens: « Omnis qui percussit Jebuseum in primis, erit princeps et dux. Ascendit igitur primus Joab filius Sarvia, et factus est princeps. » *I Par. xi, 6.* Quod autem dicit: « Qui tetigerit fontem, » ita intelligendum est: Qui tanta fuerit audacia et fortitudinis, ut ad murum civitatis neque ve-

et il fut fait prince. » *I Par. xi, 6.* Quant à ces mots: « Celui qui touchera le canal, » ils doivent s'entendre ainsi: Celui qui aura assez d'audace et de force pour escalader le mur de la ville et touchera des premiers, de sa lance, la gouttière qui est au-dessus, celui-là sera fait prince.

« Et ils abandonnèrent leurs statues que David et ses hommes emportèrent. » *II Reg. v, 21.* David les emporta et les fit jeter au feu d'après le témoignage des Paralipomènes: « Ils abandonnèrent leurs dieux que David fit détruire par le feu. » *Paral. xiv, 12.*

« David consulta le Seigneur qui répondit: Ne monte pas, mais tourne pour les prendre à dos, et tu viendras à eux de derrière les poiriers. » *II Reg. v, 23.* Le texte hébreu, au lieu de poiriers, dit: ceux qui pleurent. Il lui ordonne donc de venir de derrière ceux qui pleurent, c'est-à-dire, de derrière leurs temples, où étaient les idoles en qui ils se confiaient. On dit « les idoles de ceux qui pleurent, » parce qu'elles sont dignes de larmes, et conduisent aux pleurs des misères ceux qui les adorent. La parole sainte ajoute donc ici au mot idoles, « de ceux qui pleurent, » à cause des blasphèmes qu'elles causent, de même qu'ailleurs elle appelle l'idole Moab, la souillure de Moab.

« Lorsque tu entendras le bruit de celui qui marche sur la tête de ceux qui pleurent; » *Ibid.*

niat, et hasta sua fistulam quæ in muro est, tangat, ipse princeps erit.

« Et reliquerunt ibi sculptilia sua quæ tulit David et viri ejus. » *II Reg. v, 21.* Tulit ea David, et egoi jussit exari, sicut liber Paralipomenon declarat, ita dicens: « Derelinqueruntque ibi deos suos, quos David jussit exari. » *I Paral. xiv, 12.*

« Consultavit autem David Dominum. Qui respondit: Non ascendas, sed gira post tergum illorum, et venies ad eos ex adverso pyrorum. » *Reg. v, 23.* In Hebræo non pyrorum, sed flentium legitur. Ex adverso itaque flentium suo venire jubet, hoc est, ex adverso idolorum suorum, ubi scilicet idola eorum erant in quibus confidebat. Quæ idola idcirco flentium vocantur, quia fleta digna sunt, et eos qui ea colunt, ad flentium miseriarum perducunt. Flentium itaque eorum idola ob blasphemiam hæc sermo divinus vocat, sicut alibi vocatur idolum Moab, contaminatio Moab.

« Et cum audieris sonitum gradientis in cacumine flentium; » *Ibid. 24;* hoc est, cum audieris a potestatis angelicis eorum idola (in quibus omnis fortitudo eorum est) conteri et conculcari, tunc inibis præmium, quia tunc egredietur Dominus ante faciem tuam,

24; c'est-à-dire, lorsque tu entendras les puissances angéliques briser et fouler aux pieds leurs idoles, en qui ils ont mis toute leur force, alors tu commenceras le combat, parce qu'alors le Seigneur sortira au-devant de toi, pour frapper le camp des Philistins. Car le Seigneur a porté sa sentence contre leurs idoles, comme autre fois contre les dieux des Egyptiens.

« David fut contristé de ce que le Seigneur avait frappé Ozam. » *II Reg. vi, 8.* Texte hébreu: « De ce qu'il avait divisé. » Il dit que le Seigneur divisa Ozam, parce que le lieu où il était demeuré vide. « Et David ne voulut pas diriger l'arche vers lui dans la cité de David; mais il la dirigea vers la maison d'Obéd Edom le Géthéen, » ainsi surnommé parce que son père habitait dans Geth.

« Et le Seigneur bénit Obéd Edom et toute sa maison. » *Ibid. 11.* Les Hébreux disent que le Seigneur bénit sa maison, en ce que toutes ses épouses et ses concubines, ses belles-filles et ses servantes engendrèrent des enfants mâles, outre que les femmes de ses animaux lui donnèrent des produits doubles. A ce sujet, les Paralipomènes écrivent: « L'arche de Dieu demeura trois mois dans la maison d'Obéd Edom, et le Seigneur bénit sa maison et tout ce qu'il possédait. » *I Par. xiii, 14.* Et ailleurs, dans le même livre des Paralipomènes: « Les huit fils

ut percussit castra Philistinum. In eorum namque filios Dominus judicia fecit, sicut et in diis Ægyptiorum.

« Contristatus est autem David, eo quod percussisset Dominus Ozam. » *II Reg. vi, 8.* Hebræus: « eo quod divisisset. » Divisive filium Domini dicitur, quia locus ubi erat Ozam, vacuus apparuit. « Et noluit David ad se divertere arcam Domini in civitatem David; sed divertit eam in domum Obéd Edom Gethæi, » qui Gethæus ideo vocatur, eo quod in Geth pater ejus habitaverit.

« Et benedixit Dominus Obéd-Edom, et omnem domum ejus. » *Ibid. 11.* Benedixisse domum ejus Dominum Hebræi dicunt, eo quod omnes uxores ejus et concubinae, et nurus, et ancilla, in saculos pepererint filios, necnon et feminae quadrupes geminos ei ediderat foetus. De quo ita in libro Paralipomenon scribitur: « Mansit ergo arca Dei in domo Obéd-Edom tribus mensibus, et benedixit Dominus domui ejus et omnibus que habebat. » *I Paral. xiii, 14.* Et alibi in eodem libro Paralipomenon dicitur: « Fili autem Obéd-Edom, Semais primogenitus, Jozabab secundus, Johaa tertius, Sachar quartus, Nathanael quintus,

d'Obéd Edom sont, Séméias le premier-né, Jobabab, Johaa, Sacliar, Nathanael, Aniel, Issachar et Pallathi, car il fut béni de Dieu. » I *Paral.* xxvi, 4.

« Aucun fils ne naquit à Michol, fille de Saül, jusqu'au jour de sa mort. » II *Reg.* vi, 23. Michol est la même qu'Égla; elle eut de David Jethraam, et mourut en le mettant au monde.

« Nathan dit au roi : Tout ce qui est en ton cœur, va et fais-le, car le Seigneur est avec toi. » II *Reg.* vii, 3. Nathan parlait ainsi à David de lui-même, et non pas au nom du Seigneur. Ce qui suit, il le dit au nom de Dieu : « Voici ce que dit le Seigneur : Comment m'élèverais-tu une maison pour y habiter ? » Comme s'il disait : Tu ne pourrais pas m'édifier une demeure parce que tu es un homme de sang, qui en a répandu beaucoup.

« Je n'ai pas en effet habité dans une demeure depuis le jour où j'ai tiré d'Égypte les enfants d'Israël jusqu'à ce jour; mais je voyageais dans le tabernacle et sous la tente. » *Ibid.* 6. Le Seigneur dit qu'il a erré dans le tabernacle et sous la tente, parce que ni Moïse ni Josué ne purent lui édifier une demeure, en ce qu'ils étaient des hommes de sang, comme David.

« A travers tous les lieux par où je suis passé avec tous les enfants d'Israël, ai-je dit à l'une des tribus, en lui ordonnant de paître mon peuple : Pourquoi n'em-as-tu point élevé une maison

Aniel sextus, Issachar septimus, Pallathi octavus, quia benedixit illi Deus. » I *Paral.* xxvi, 4.

« Igitur Michol filia Saul non est natus filius usque ad diem mortis suæ. » II *Reg.* vi, 23. Michol ipsa est Egla; hæc genuit David Jethraam, cuius partu occubuit.

« Dixitque Nathan ad regem : Omne quod est in corde tuo, vade et fac, quia Dominus tecum est. » II *Reg.* vii, 3. Hoc enim Nathan ex se, non ex sermone Domini dixit ad David. Illud vero quod sequitur, ex sermone Domini dixit : « Hæc dicit Dominus : Numquid tu edificabis mihi domum ad habitandum ? » Ac si diceret : Non poteris mihi domum edificare, quia vir sanguinum es, et multum sanguinem effudisti.

« Neque enim habitavi in domo ex die qua eduxi filios Israel de terra Ægypti usque ad diem hanc; sed ambulabam in tabernaculo, et in tentorio. » *Ibid.* 6. Ambulasse se Dominus dicit in tabernaculo et in tentorio, quia nec Moyses, nec Josue poterunt ei edificare domum, eo quod viri fuerint sanguinum, sicut et David.

« Per cuncta loca qua transivi cum omnibus filiis Israel, numquid loquens locutus sum ad unam de tri-

de cædre ? » *Ibid.* 7. Dans ces lieux, par où le Seigneur dit être passé, il faut voir Silo, Galgala Nobé, et les autres endroits où le tabernacle et l'arche du Seigneur furent placés. « Ai-je dit à quelqu'un des juges des tribus d'Israël, en lui ordonnant de paître mon peuple : Pourquoi ne m'as-tu point élevé une maison de cædre ? » S'il n'ordonna à aucun des juges de lui élever cette maison de cædre, c'est qu'ils combattirent tous contre les ennemis et que tous répandirent le sang. Mais ton fils, qui n'aura aucune guerre à soutenir et ne sera pas un homme de sang, m'élèvera cette demeure.

« Maintenant, [voici ce que tu diras à mon serviteur David : Voici ce que dit le Dieu des armées : Je t'ai tiré des pâturages où tu suivais les troupeaux. » *Ibid.* 8. Et un peu plus bas : « Et je t'ai fait un nom grand à côté du nom de ceux qui sont grands sur la terre. » Et t'ai fait, dit le Seigneur, un nom grand, comme à Abraham, à Isaac, à Jacob, à Moïse, à Josué, dont les noms sont des plus illustres sur la terre.

« Et je choisirai un lieu pour mon peuple d'Israël, et je le complanterai, et il habitera sous cette ombre. » *Ibid.* 10. La parole divine décrit ici le temps de Salomon, où les fils d'Israël devaient être en paix avec tous leurs voisins, sans affliction et sans oppression, tandis qu'au temps des juges ils étaient opprimés et affligés.

« S'il commet l'injustice, je le réprimanderai

hobus Israel, cui præcepi ut pasceret populum meum Israel, dicens : Quare non edificasti mihi domum cedriam ? » *Ibid.* 7. Hæc loca per qua se transisse Dominus dicit, intelligenda sunt Silo et Galgala et Nobæ, et cætera loca, ubi tabernaculum et arca Domini collocata fuit. « Numquid loquens locutus sum alicui iudici de tribubus Israel, cui præcepi ut pasceret populum meum Israel : Quare non edificasti mihi domum cedriam ? » Idcirco a nullo iudicum sibi edificari domum cedriam iussit, quia ab omnibus contra hostes pugnatum fuit, et omnes effusiones fuerant sanguinum. Filius autem tuus, cui non instabunt bella hostium, et qui non erit vir sanguinum, ipse edificabit mihi domum.

« Et nunc hæc dico servo meo David : Hæc dicit Dominus exercituum : Ego tuli te de pascuis sequentem gregem. » *Ibid.* 8. Et post pauca : « Fecitque tibi nomen grande iuxta nomen magnorum qui sunt in terra. » Fecit, inquit Dominus, tibi nomen grande, sicut fecit Abraham, Isaac, et Jacob, et Moysi et Josue, quorum nomina sunt famosissima in terra.

« Et ponam locum populo meo Israel, et plantabo eum, et habitabit sub eo. » *Ibid.* 10. Hoc in loco tem-

avec la verge des hommes et avec les plaies des fils des hommes. » *Ibid.* 14. La verge des hommes c'est le glaive des ennemis. Les plaies des fils des hommes sont les incommodités du corps, au moyen desquelles le Seigneur châtie justement les hommes de leurs péchés.

« Telle est en effet la loi d'Adam, ô Dieu mon Seigneur. » *Ibid.* 16. C'est-à-dire, la loi de l'homme est, ô Seigneur mon Dieu, qu'il vous serve dans la simplicité et la pureté du cœur.

« Et vous le ferez selon votre miséricorde, comme vous avez daigné, selon votre parole, faire à moi-même, votre serviteur; c'est selon votre cœur que vous avez fait ces grandes choses. » *Ibid.* 21. Selon vos promesses à Abraham, Isaac et Jacob, vous avez fait toutes ces choses pour moi votre serviteur. « Selon votre cœur, » doit s'entendre, « selon votre miséricorde.

« Parce que nul ne vous est semblable. En effet, hors de vous, il n'y a pas de Dieu capable de tout ce que nos oreilles ont entendu nommer. » *Ibid.* 22. Il n'y a pas, dit-il, de Dieu semblable à vous, qui eût fait toute les grandes choses que nous avons entendu raconter.

« A la face de votre peuple, que vous avez, nation avec son Dieu, délivré de l'Égypte. » *Ibid.* 23. L'hébreu porte : « de l'Égypte, de ses peuples et de leurs dieux. » Voici le sens : En présence de votre peuple, délivré par vous de

pus Salomonis sermo describit divinus, quo filii Israel pacem essent habituri per circuitum, et non essent affligendi et opprimendi sicut tempore iudicum fuerunt oppressi et afflicti.

« Qui si inique aliquid gesserit, arguam eum in virga virorum, et in plagis filiorum hominum. » *Ibid.* 14. Virgam virorum, gladium vocat inimicorum. Plagas vero filiorum hominum sunt incommoditates corporum humorum, quibus pro peccatis suis a Domino merito homines flagellantur.

« Ita est enim lex Adam, Domine Deus. » *Ibid.* 16. Hoc est, lex hominis est, Domine Deus, ut tibi in simplicitate cordis et puritate serviat.

« Et tu facies ei iuxta misericordiam tuam, sicut mihi dignatus es facere servo tuo propter verbum tuum; et secundum cor tuum fecisti omnia magna hæc; » *Ibid.* 21 ; propter verbum tuum, quod promissisti Abraham, Isaac et Jacob, fecisti omnia hæc mihi servo tuo. Quod dicit, « secundum cor tuum, » intelligitur secundum misericordiam tuam.

« Quia non est similis tui, Neque enim est Deus extra te in omnibus que audivimus auribus nostris. » *Ibid.* 22. Non est, inquit, Deus similis tui qui fecerit magna hæc que audivimus auribus nostris.

l'Égypte, c'est-à-dire de la main des Égyptiens, que vous avez engloutis dans la mer Rouge, et de leurs dieux, contre lesquels vous avez prononcé votre sentence.

« Parce que vous, le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël, vous avez découvert l'oreille de votre serviteur, disant : Je l'élèverai une maison; c'est pourquoi votre serviteur a trouvé son cœur, afin de vous adresser cette prière. » *Ibid.* 27. Le Seigneur avait ouvert son oreille en lui disant par le prophète qu'il élèverait une maison. Aussi David dit-il qu'il a trouvé son cœur, c'est-à-dire, qu'il a trouvé en son cœur la hardiesse de lui adresser cette prière.

« Il advint ensuite que David frappa les Philistins, les humilia et les rendit tributaires; et David envia le frein du tribut de la main des Philistins. » II *Reg.* viii, 15. Ce frein du tribut, c'étaient cinq villes des Philistins, qui rendaient souvent Israël leur tributaire. David les leur prit, les humilia et les rendit tributaires à leur tour. De là vient qu'on lit dans les Paralipomènes : « David frappa les Philistins et les humilia, et il enleva de leurs mains Geth et ses filles. » I *Par.* x, 4.

« David se fit un nom, lorsqu'il retourna, après avoir pris la Syrie. » II *Reg.* viii, 19. Il est dit qu'il se fit un nom, parce que, dans la vallée des Salines, ayant taillé en pièces dix-huit mille enne-

« A facie populi tui, quem redemisti ex Ægypto, gentem et Deum ejus. » *Ibid.* 23. Hebræus habet, « gentibus et diis earum. » Et est sensus : A facie populi tui, quem redemisti ex Ægypto, de manu scilicet Ægyptiorum, quos in mari Rubro peremisti, et diis eorum, in quibus fiducia fecisti.

« Quia tu Domine exercituum, Deus Israel, revelasti aurem servi tui, dicens : Domum edificabo tibi, propter hoc invenit servus tuus cor suum, ut oraret te oratione hæc. » *Ibid.* 27. Anrem ejus Dominus per Prophetam revelaverat, se illi domum edificaturum. Idcirco David invenisse se dicit cor suum, id est, invenit audaciam in corde suo, ut oraret eum oratione hæc.

« Factum est autem post hæc, percussit David Philistinim, et humiliavit eos; et tulit David frenum tributi de manu Philistinim. » II *Reg.* viii, 15. Frenum tributi, quiaque erant civitates Philistinorum, que frequenter Israel sibi tributariam faciebant, quas ab eis tulit David, et humiliavit eos, fecitque sibi tributarios. Unde et in Paralipomenon legitur : « Percussit David Philistinim et humiliavit eos, et tulit Geth et filias ejus de manu eorum. » I *Par.* x, 4.

« Fecitque David sibi nomen cum reverteret, capta

mis, il se fit élever un arc triomphal. Il se fit encore un nom, parce qu'après avoir vaincu la Syrie de Damas et la Syrie de Soba, il se fit élever, comme il est dit ici, un autre arc triomphal. Si quelqu'un s'étonne de trouver, dans la plupart des recueils latins, que David tailla en pièces, non pas dix-huit, mais douze mille ennemis dans la vallée des Salines, qu'il sache que c'est une erreur de copiste. La vérité, répétons-le, c'est que David, dans cette vallée, mit en déroute dix-huit mille hommes. C'est Joab qui en défait douze mille, comme c'est écrit en tête du cinquante huitième psaume.

« Siba dit au roi: Comme vous l'avez ordonné à votre serviteur, ô mon Seigneur roi, ainsi votre serviteur fera, et Miphioseth mangera à votre table. » *II Reg. ix*, n. Il est à noter que l'hébreu dit: « Sur ma table; » parce qu'il y a là une lacune, un sous-entendu nécessaire. Quand Siba a dit: « Comme vous avez ordonné, mon Seigneur et roi, ainsi fera votre serviteur, » il faut entendre ces paroles de David: « Et Miphioseth mangera à ma table, » comme un fils du roi.

« David dit: J'agirai avec miséricorde avec Anon, fils de Naas, comme son père a fait avec moi. » *I Reg. x*, 2. Quand David s'enfuit d'après d'Achis, roi de Geth, il vint auprès de Naas roi d'Ammon, qui agit envers lui avec miséri-

Syria. » *II Reg. xii*, 19. *Fecisse sibi nomen dicitur, qui in valle Salinarum, cæcis decem et octo millibus, erexit sibi fornicem triumphalem. Fecit etiam sibi nomen, qui victa Syria Damasci, et Syria Soba, erexisse sibi dicitur alteram fornicem triumphalem. Et ei quem movet quod in perisicis Latinorum codicibus invenitur David non « decem et octo millia » in valle Salinarum, sed « duodecim millia » accidisse; movet hoc vitio Scripturarum in eisdem codicibus inditum esse. Veraciter tamen David in eadem valle Salinarum decem et octo millia cecidit. Joab vero duodecim millia, sicut in titulo quinquagesimi octavi psalmi scribitur.*

« Dixitque Siba ad regem: Sicut iussisti, Domine mi rex, servo tuo, sic faciet servus tuus; » *II Reg. ix*, 11. Notandum quod in Hebræo « super mensam meam » legatur; quia in hoc loco defectus est, et necessaria subauditio. Quando enim dixit Siba: « Sicut iussisti, Domine mi rex, servo tuo, sic faciet servus tuus; » subaudiendum est David dixisse, « et Miphioseth comedit super mensam meam, » quasi unus de filiis regis.

« Dixitque David: Faciam misericordiam cum Anon filio Naas, sicut fecit pater ejus mecum misericordiam. »

lui accordant beaucoup de biens. D'après de Naas, il arriva dans la caverne d'Odolla, où vint le trouver son père et sa mère, et toute sa maison. De là il se rendit en Moab, où il laissa son père et sa mère, et toute sa maison. Dans ces paroles d'Achis roi de Geth: « Celui-ci entrera-t-il dans ma maison? David est parti de là et a fui dans la caverne d'Odolla, » après: « Il est parti de là, » il faut sous-entendre, « de la demeure de Naas, » d'où il s'enfuit dans la caverne d'Odolla. Mais comment se fait-il que David revint vers lui, c'est-à-dire vers Achis, dont il avait fui la présence? Il faut entendre que ce dernier Achis était le fils de celui dont David avait fui la présence. De là vient que, plus bas, on lit que l'Achis, qui marchait avec David au combat contre Saül, était fils de Maach. Ce n'est pas de son père, c'est de sa mère, appelé Maacha, qu'il prit le nom patronymique. Il ne prenait pas le nom de son père, parce que David s'en était éloigné.

« Il livra le reste du peuple à son frère Absai. » *Ibid. 10*. Il est à remarquer qu'en ce seul passage le texte hébreu porte *Abisa* quand partout ailleurs c'est *Abisai*. *Abisa* veut dire « père du sacrifice, » *Abisai*, « mon père sacrifice. » Les Hébreux disent qu'une lettre fut retranchée de son nom, parce qu'il aurait été complice du meurtre d'Abner.

« Il advint, au retour de l'année, au temps où

II Reg. x, 2. Quando fugit David a facie Achis regis Geth, venit ad Naas regem Ammon, qui fecit cum eo misericordiam, multa impertiens ei bona. De Naas itaque venit in speluncam Odollam, ubi venerunt ad eum pater ejus et mater et omnis domus ejus. Inde venit ad Moab, et dimisit apud eum patrem et matrem, et omnem domum suam. Quod vero dixit Achis rex Geth: « Hicne ingredietur domum meam? Abiit inde, et fugit in speluncam Odollam. » Abiit inde, subaudiendum est, de domo Naas, et inde fugisse illum in speluncam Odollam. Si vero queritur, cur ad eum, id est, ad Achis David redierit, ante ejus faciem fingerat; intelligendum est iste Achis filius fuisse illius Achis, a quo fugit David. Unde et in subsequentiis Achis cum quo David in prelium contra Saül descendebat, filius dicitur fuisse Maach. Non enim a patre hoc nomen patronymicum, sed a matre sumpsit, quæ Maacha vocabatur. Et idcirco non a patre hoc sumpsit nomen, eo quod David a se abjecerit.

« Reliquam autem partem populi tradidit Absai fratri suo. » *Ibid. 10*. Notandum quod solummodo in hoc loco in Hebræo legatur *Abisa*, in cæteris vero locis *Abisai*, *Abisa* itaque interpretatur, « pater sacrificii; » et *Abisai*, « pater meus sacrificium. » Ideo autem ex

les rois ont coutume d'aller à la guerre, que David envoya Joab et avec lui ses serviteurs. » *II Reg. xi*, 1, etc. Le texte hébreu porte: « Au temps où les rois étaient entrés en guerre, David envoya Joab, » etc. Il s'agit des rois qui s'avancèrent contre David pour le combattre, c'est-à-dire de Roob, Istob, Soba et Maadia, tous pays de la Syrie; ils étaient à la solde du roi de Moab contre David, qui fut vainqueur.

« David dit: Celle-ci n'est-elle pas Bethsabée, fille d'Elie, épouse d'Uri l'Éthéen? » Elie était fils d'Achitophol.

« David appela Uri, pour le faire manger et boire en sa présence, et il l'enivra. » *Ibid. 13*. Il l'enivra sans doute pour le renvoyer chez lui en cet état.

« Parce que tu as fait blasphémer les ennemis du Seigneur, à cause des propos tenus, le fils qui t'est né sera frappé de mort. » *II Reg. xii*, 14. On lit dans l'hébreu: « Puisque en blasphémant tu as blasphémé pour les ennemis du Seigneur, à cause de cette parole, même le fils qui t'est né sera frappé de mort. » Il y a là une antiphrase, et voici le sens: Tu as assuré le salut des ennemis du Seigneur, et s'ils se lèvent contre le peuple de Dieu, ton crime empêchera que ce peuple puisse leur résister. En outre, les mêmes enne-

nomine illius unam litteram demptam Hebrei dicunt, eo quod necis Abner conscius fuerit.

« Factum est ergo, revertente anno, eo tempore quo solent reges ad bella procedere; misit David Joab et servos suos cum eo, » *II Reg. xi*, 1, et cætera. In Hebræo ita legitur: « Eo tempore quo reges ad bella processerant, misit David Joab, » et cætera. Hos reges dicit qui processerunt contra David in pugnam, scilicet regem Roob et Istob, et Soba et Maadia, qui utique reges Syria fuerunt, et pugnare voluerunt contra David a rege Moab contra David, a quo triumphati esse leguntur.

« Et dixit David: Nonne ista est Bethsabæ filia Eliam, uxor Uriæ Ethæi? » *Ibid. 3*. Eliam filius fuit Achitophel.

« Et vocavit Uriam David, ut comederet coram se, et biberet, et inebriavit eum. » *Ibid. 13*. Idcirco inebriasse eum dicitur, ut saltem ebrius in domum suam descenderet.

« Verumtamen quoniam blasphemare fecisti inimicos Domini, propter verbum hoc, filius qui natus est tibi, morte morietur. » *II Reg. xii*, 14. In Hebræo ita legitur: « Verumtamen quoniam blasphemando blasphemasti inimicos Domini, propter verbum hoc etiam filius qui natus est tibi, morte morietur. » Quod per antiphrasim dictum est; et est sensus: Salvationem

mis, à cause de ta faute, s'établiront en vainqueurs sur le peuple de Dieu.

« Et il lui donna le nom d'aimable pour le Seigneur, parce que le Seigneur le chérissait. » *Ibid. 25*. Voici le texte hébreu: « Et il l'appella Iddidia, » c'est-à-dire, « chéri du Seigneur, » sans doute à cause de la miséricorde gratuite avec laquelle il daigna l'aimer, alors assurément qu'il était indigne de son affection et de sa miséricorde, puisqu'il était évidemment le fruit de l'adultère.

« J'ai combattu contre Rabba, et la ville des eaux doit être prise. » *Ibid. 27*. Il est à remarquer qu'en hébreu on écrit Rabbath quand on fait suivre d'autres noms, comme Rabbath des fils d'Ammon, tandis qu'on met Rabba et non Rabbath quand on l'écrit seul.

« Après avoir combattu, il s'en empara, et prit le diadème de la tête de Melchom. » *Ibid. 30*. Melchom veut dire « leur roi », qui est mis pour « leur idole. » David prit l'or et les pierres précieuses du diadème de leur idole Melchom, les purifia conformément à la loi, et s'en fit un diadème dont il ceignit ensuite son front.

« Amenant ensuite les habitants, il les fit mettre en pièces, fit passer sur eux des chariots ferrés, les fit diviser au tranchant du couteau et pétrir

tribuitis inimicis Domini, quibus insurgentibus contra populum Domini, peccato hoc tuo propediante, non poterit eis resistere populus Domini. Insuper etiam ipsi inimici victoriosi existent propter peccatum tuum super populum Domini.

« Et vocavit nomen ejus amabilis Domino, eo quod diligeret eum Dominus. » *Ibid. 25*. In Hebræo ita legitur: « Et vocavit nomen ejus ידדיה, » id est, « dilectus Domini propter Dominum. » Dilictus Domini propter Dominum dicitur, propter suam scilicet misericordiam gratuitam, quæ cum diligere dignatus est, cum utique ejus dilectione et misericordia indignus existeret, quem constabat mazerem esse.

« Dicitur adversum Rabba, et capienda est urbs aquarum. » *Ibid. 27*. Notandum quod in Hebræo, quando cum adjectione nomen ponitur Rabbath, sicut est Rabbath filiorum Ammon; quando vero sine adjectione nomen, non Rabbath, sed Rabba scribitur.

« Cumque dimicasset, cepit eam, et tulit diadema Melchom de capite ejus. » *Ibid. 30*. Melchom interpretatur « rex eorum. » Rex eorum vocatur idolum eorum: quod hic vocatur Melchom, cujus diadematis aurum et gemmas confusse et purgasse dicitur David secundum legem, et fecisse sibi inde diadema, quod hic positum super caput ejus dicitur.

à la manière des briques. » *Ibid.* 31. Il fit partager leurs corps par les chariots ferrés, et haucher menu les lambeaux au fil de l'épée, comme on divise et pétrit les briques, quand on les fait de paille et boue.

« Or Absalon en fuite s'en alla auprès de Tholmai, fils d'Amibur (*ms.* Amui), roi de Gessur. » *II Reg.* xiii, 37. Tholmai était père de Maacha, mère d'Absalon. Les Hébreux disent que David, l'ayant faite captive à la guerre, *Deut.* 21, et lui ayant fait couper les cheveux et les ongles, en fit son épouse selon la loi, et qu'elle lui donna Thamar et Absalon.

« Le roi David cessa donc de poursuivre Absalon. » *Ibid.* 39. Hébreu : « Le roi David cessa donc d'aller après Absalon. » On rapporte que David avait voulu sortir pour ramener Absalon. Mais se souvenant que toutes les fois qu'il le voyait, la douleur de la mort d'Amnon lui revenait en mémoire, il cessa d'aller après lui ; ou sous-entend : Afin de le rappeler dans sa demeure. Quant au passage : « Parce qu'il était consolé de la perte d'Amnon, » il faut entendre que, après qu'il ne voulut plus poursuivre Absalon, pour le ramener et le voir, il commença d'être consolé de la mort d'Amnon. Enfin, tant qu'il pensait qu'Absalon serait ramené et le verrait, toujours l'image de la mort de son fils Amnon s'of-

« Populum quoque ejus adducens serravit, et circumnegit super eos ferrata carpenta, divisitque cultris et transduxit in typo laterum. » *Ibid.* 31. Serravit enim eos ferratis carpentis, et divisit cultris, sicut lateres dividi solent, qui ex paleis et luto conficiuntur.

« Porro Absalon fugiens abiit ad Tholmai filium Amibur (*ms.* Amui) regem Gessur. » *II Reg.* xiii, 37. Tholmai pater fuit Maacha matris Absalon, quam dicitur Hebraei a David in praelio captam, *Deut.* 21, et cesariæ et unguibus præcisit, secundum legem eam uxorem sibi David sociasse : et ex ea generasse Thamar et Absalon.

« Cessavit Harne David rex persæqui Absalon. » *II Reg.* xiii, 39. In Hebraeo legitur : « Cessavit Harne David rex exire post Absalon. » Voluisse idem David exire perhibetur, ut reduceret Absalon. Sed pertractans in corde suo, quod quoties eum videret, loties dolorem mortis Amnon et ad memoriam reduceret, ideo cessasse dicitur exire post Absalon; subsauditur, ut eum ad propria revocaret. Quod vero ait : « Eo quod consolatus esset super Amnon interitu, » intelligendum est, quia postquam noluit exire post Absalon, ut reduceret eum, et videretur ab eo, cepit consolari super morte Amnon. Quomodo enim putabatur idem

frat à son esprit. Autrement, il est dit qu'il fut consolé de la perte d'Amnon, parce qu'il l'avait reconnu vicieux et digne du sort qui l'avait justement frappé.

« Joab, fils de Sarvia, comprenant que le cœur du roi était tourné vers Absalon. » *II Reg.* xiv, 1. Joab reconnut que le cœur du roi était tourné vers Absalon aux soupirs qu'il entendait. C'était un signe, auquel il ne pouvait se méprendre, de l'état du cœur de David.

« Il envoya à Thécua, d'où il fit venir une femme pleine de sagesse. » *Ibid.* 2. Thécua est une ville qui fut la patrie du prophète Amos. On pense que la femme dont il est parlé ici, n'était autre que l'aïeule d'Amos.

« Elle lui répondit : Je ne suis, hélas ! qu'une veuve. Mon mari est mort ; et votre servante avait deux fils, qui se prirent de querelle dans le champ paternel, et il n'y avait là personne qui pût les empêcher. L'un frappa l'autre et le tua. Et toute la parenté se levant contre votre servante, lui dit : Livre celui qui a frappé son frère. » *Ibid.* *seqq.* Selon la tradition hébraïque, cette veuve eut réellement deux fils, qui se prirent de querelle dans leur champ pour le partage de l'héritage paternel, et l'un des deux fut mis à mort par l'autre. Toutefois, et la même veuve s'est mise à la place de David, et ses deux fils sont

Absalon reduci ut videretur ab eo, semper mors Amnon filii sui animo ejus occurbat. Sive aliter, consolatus fuisse super Amnon interitu dicitur, eo quod noverat eum flagitiosum et dignum morte meritorie perisse.

« Intelligens autem Joab filius Sarviae quod cor regis verum esset ad Absalon. » *II Reg.* xiv, 1. Cor regis verum esse ad Absalon vidisse dicitur, eo quod viderit eum idem Joab pro Absalon suspirare, et eo quod intellexit quod cor ejus verum esset ad Absalon.

« Misit Thécua, et tulit inde mulierem sapientem. » *Ibid.* 2. Thécua civitas est, de qua fuit Amos Propheta. Putatur autem eadem vidua avia fuisse ejusdem Amos Prophetae.

« Una respondit ei : Haec mulier vidua ego sum. Mortuus est enim vir meus ; et ancilla tua erant duo filii, qui rixati sunt adversus se in agro, nullaque erat qui eos prohibere posset. Et percussit inter alterum, et interfecit eum. Et ecce consurgens universa cognatio adversus ancillam tuam dicit : Trade eum qui percussit fratrem suum. » *Ibid.* 5 et *seqq.* In veritate autem, ut Hebraei tradunt, hæc mulier vidua duos filios habuit, qui rixati sunt in agro super hereditate

la figure d'Amnon et d'Absalon ; quant à la parenté, qui se leva contre son fils, elle représente les autres fils de David.

« En moi l'iniquité, et en la maison de mon père, ô mon Seigneur et roi ; mais que le roi et son trône soient innocents. » *Ibid.* 6. Comme si elle disait : Parce que l'un de mes fils s'est levé contre l'autre, qu'on m'accuse d'iniquité, si toutefois il doit y avoir accusation. Mais qu'il n'y ait nulle iniquité sur vous, ô roi David ; vous êtes exempt de faute en ce qu'Absalon a tué Amnon qui méritait la mort. Et comme moi-même je suis irréprochable en ce que mes deux fils se sont levés l'un contre l'autre, et que l'un a tué l'autre, ainsi vous-même vous êtes exempt de faute, en ce qu'Absalon a tué Amnon qui méritait la mort.

« Elle dit : Que le roi se souvienne du Seigneur son Dieu, afin que les proches du sang ne se multiplient pas pour la vengeance, et qu'ils ne mettent point à mort mon fils » *Ibid.* 11. Le souvenir est mis ici à la place du serment. Comme si elle disait : Que le roi se souvienne de sa promesse ou plutôt de son serment, par lequel il m'a promis au nom du Seigneur son Dieu que les proches du sang ne se multiplieraient pas pour la vengeance.

« La femme dit : Pourquoi avez-vous eu cette

patris sui, et alterum ab altero interemptum. Seipsam tamen eadem vidua in persona David posuit, et duos filios suos in persona Amnon et Absalon ; cognationem vero, que consurrexit adversus filium suum, in persona ceterorum filiorum David.

« In me, Domine mi rex, iniquitas, et in domo patris mei ; rex autem, et thronus ejus sit innocens. » *Ibid.* 9. Ac si diceret, pro eo quod alter filius meus consurrexit adversus alterum, in me sit iniquitas, si tamen aliqua esse debet. In te autem, o rex David, nulla sit iniquitas : quia absque culpa es, eo quod Absalon Amnon dignum morte interfecit. Et sicut ego absque culpa sum pro eo quod duo filii mei consurrexerunt adversus se, et interfecit est alter ab altero ; Ita et tu absque culpa es, pro eo quod Absalon et Amnon dignum morte interfecit.

« Quæ ait : Recordetur rex Domini Dei sui, ut non multiplicentur proximi sanguinis ad ulciscendum, et nequaquam interficiat filium meum. » *Ibid.* 11. Recordatio hic pro juramento posita est. Ac si diceret : Recordetur rex promissionis suæ, imo juramenti sui, quo mihi per Dominum Deum suum pollicitus est, ut non multiplicentur proximi sanguinis ad ulciscendum.

pensée contre le peuple de Dieu ? Le roi a-t-il pu dire cette parole qui est un péché pour lui en l'empêchant de ramener son exilé. » *Ibid.* 13. Ce passage est la confirmation de ce qui a été dit plus haut : « Le roi David cessa d'aller sur les traces d'Absalon, » c'est-à-dire, cessa afin qu'Absalon ne fût tiré de l'exil et ramené par personne. De là ces mots de la femme : « Le roi a-t-il prononcé cette parole coupable qui empêche le retour de son exilé ? » Quand elle dit : « Pourquoi avez-vous eu une telle pensée contre le peuple de Dieu ? » elle entend par « peuple de Dieu, » le même Absalon et ceux qui l'accompagnaient et qui étaient captifs et comme bannis, en ce qu'ils n'étaient pas ramenés à l'héritage de Dieu ; elle craint que la nécessité les pousse, sur la terre étrangère, à servir les dieux étrangers.

« Dieu ne veut pas la perte de l'âme, mais il prend en lui-même les moyens pour que celui qui est rejeté ne périsse pas entièrement. » *Ibid.* 14. Comme si elle disait : Dieu appelle afin qu'ils se tournent vers lui, les pécheurs que le diable retient captifs ; vous qui devez l'imiter, pourquoi n'agissez-vous pas de même ?

« Et quand ses cheveux étaient coupés, et ils l'étaient une fois par an. » *Ibid.* 26. L'hébreu porte : « Et quand sa tête était tondue. Or elle

Dixitque mulier : « Quare cogitasti istiusmodi rem contra populum Dei ? Et locutus est rex verbum istud ut peccet et non reducat ejectionem suam ? » *Ibid.* 13. Ex hoc loco demonstratur illud, quod paulo superius dictum est : « Cessavit rex David ire post Absalon, » id est, cessavit ut non exiret ab aliquo et reduceretur Absalon. Inde ait mulier : « Et locutus est rex verbum istud ut peccet, et non reducat ejectionem suam ? » Quod vero ait : « Quare cogitasti rem contra populum Dei ? » Populum Dei, vocat eundem Absalon, sive eos qui cum illo lerant (*al. erant*), qui quasi captivi et ejectione erant, eo quod non reducerentur ad hereditatem Dei ; ne forte coacti, aliis alienis in terra aliena servirent.

« Nec vult perire Deus animam, sed retractat cogitans, ne perat penitus qui abjectus est. » *Ibid.* 14. Ac si diceret : Deus peccatores qui a diabolo captivi detinentur, ut ad se converterant, vocet : et tu qui eum imitari debes, cur non eo modo agis ?

« Et quando tondebatur capillus, semel autem in anno tondebatur. » *Ibid.* 26. In Hebraeo ita legitur : « Et quando tondebatur caput ejus. Statuto autem tempore tondebatur, quia gravabat eum cesaries. Ponderabat capillos capillus sui ducentis siclis pondere pu-

l'était au temps fixé, parce que sa chevelure le gênait. Les cheveux de sa tête pesaient deux cents sicles du poids public. » Sa tête n'était donc pas tondue « une fois par an, » comme le disent les recueils latins; mais au temps marqué, c'est-à-dire, tous les trente jours.

« Après quarante années Absalon dit au roi : J'irai et je rendrai à Dieu les vœux que je lui ai voués en Hébron. » *II Reg. xv, 7.* C'était la quarantième année depuis le temps où Saül fit périr à cause de David la ville de Nobé avec quatre-vingt-cinq prêtres. Voilà pourquoi cette même quarantième année est amenée ici, afin de montrer la vindicte divine se levant sur David, parce qu'il avait trompé le prêtre Ahimélech, ce qui avait amené le meurtre de tant de prêtres. Tenez-vous en garde, lecteurs, contre beau nombre d'éditions fautive où l'on trouve « après quatre années, » au lieu de : « après quarante. » Dans les éditions correctes, et dans la véritable leçon hébraïque, ce n'est pas « quatre, » mais, « quarante ans » qu'on lit. Si quelque esprit brouillon voulait compter ces mêmes quatre années depuis le temps où Absalon tua son frère Amnon jusqu'à celui où il dit à son père : « J'irai, et j'accomplirai les vœux que j'ai voués au Seigneur en Hébron; » il découvrirait qu'il est tombé dans une erreur manifeste, pour peu qu'il approfondisse la chose avec soin : il est cer-

blico. » Non enim « semel in anno, » ut Latini codices habent, tondebatur caput ejus; sed statim tempore, id est, de triginta in triginta diebus.

« Post quadraginta autem annos dixit Absalon ad regem : Vadam et reddam vota mea, que vovi Domino in Hebron. » *II Reg. xv, 7.* Quadragesimus agebatur annus ex eo tempore quo Saul Nobe civitatem cum sacerdotibus octoginta quinque propter David interemit. Et ideo hic idem quadragesimus annus ponitur, ut monstraret divinam ultionem suscitari super David, eo quod Ahimélech sacerdotem fecerit, et propter eum tot sacerdotum cedes facta fuerit. Cave, lector, periosque mendosos codices, in quibus scriptum invenitur, « post quatuor, » non « post quadraginta annos. » In veracioribus vero codicibus, et in Hebraica veritate non quatuor, sed quadraginta scribuntur anni. Si vero contentiosus quis, eisdem quatuor annos asserere voluerit ab eo tempore quo Absalon Amnon fratrem suum interfecit, usque ad illud tempus quo patri dixit : « Vadam, et reddam vota mea, que vovi Domino in Hebron; » perspicue se errare, si diligenter perscrutatus fuerit, inveniet : cum utique Absalon, interfecit Amnon, in Gessur apud Tholmai regem tri-

tain qu'Absalon, après le meurtre d'Amnon, passa trois ans à Gessur chez le roi Tholmai, et de là rappelé à Jérusalem, demeura deux ans sans voir son père qu'il ne vit que la sixième année, où il prépara sa révolte contre lui. Car il mentait en disant qu'il avait fait un vœu, c'est-à-dire promis de prier au lieu ou représentant Abraham, Isaac et Jacob.

« Ils déposèrent l'arche. Et Abiathar monta, jusqu'à ce qu'eût été rendu complet tout le peuple qui était sorti de la ville. » *Ibid. 24.* Ils déposèrent l'arche de Dieu, afin que le prêtre Abiathar consultât le Seigneur pour savoir de quel côté David devait aller. Il est dit qu'Abiathar monta, c'est-à-dire, pria. Et parce que l'oracle divin ne lui répondit point, David, un peu plus loin, donne l'ordre de rapporter l'arche dans la ville.

« Qu'y a-t-il entre vous et moi, fils de Sarvia ? Laissez-le afin qu'il me maudisse. » *II Reg. xvi, 10.* L'hébreu ne porte pas « afin qu'il maudisse, » mais seulement « qu'il maudisse (*ms. maudis.*) » Abisai seul avait dit : « Je vais, et je couperai sa tête. » David répond à Abisai et à Joab : « Qu'y a-t-il entre vous et moi, fils de Sarvia ? » Comme s'il disait : Pourquoi voulez-vous tuer celui-ci comme vous avez tué Abner ? « Le Seigneur en effet lui a ordonné de maudire David. Et qui pourra demander pourquoi il a fait ainsi ? » on sous-entend, pourquoi ce n'est pas le Seigneur,

hinc annis, et in Jerusalem inde revocatus, non viso patre, duobus moratus fuerit annis, et tertio anno faciem patris viderit, et contra eum perditionem paraverit. Votum namque se vovisse mentendo dixit, id est, orationem facturam in loco quo requiescent Abraham, Isaac et Jacob.

« Et deposuerunt arcam Dei. Et ascendit Abiathar, donec expletus esset omnis populus qui egressus fuerat de civitate. » *Ibid. 24.* Ideo arcam Dei deposuisse dicuntur, ut Dominus ab Abiathar sacerdote consultaretur, quo versus David ire deberet. Ascendisse autem Abiathar dicitur, id est, orasse. Et quia oraculo divino non ei responsum est, ideo in subsequentibus dicit David, ut reportaretur arca Dei in urbem.

« Quid mihi et vobis, filii Sarviæ? Dimitte ut maledicat. » *II Reg. xvi, 10.* Hebræus non habet, « ut maledicat, » sed tantum, « maledicat » (*Ms. maledic.*) Abisai solus dixerat : « Vado, et amputabo caput ejus; » et David ad Abisai et Joab respondit dicens : « Quid mihi et vobis, filii Sarviæ? » Ac si diceret : Numquid vultis interficere istum, sicut interfecistis Abner? « Dominus enim præcepit ei ut malediceret

mais Séméï qui a fait ainsi. Séméï qui maudissait David est le même que Nabal, père de Jéroboam, qu'on dit fils de Gémîni. Dans son zèle pour la maison de Saül, il maudit David. Mais le nom de son aïeul fut Gémîni, et Séméï lui-même était de la tribu d'Ephraïm, fils de Joseph. De là vient que Séméï dit à David : « Le premier encore je suis venu aujourd'hui de toute la tribu de Joseph. »

« Et Absalon : Est-ce là, lui dit-il, votre affection pour un ami ? » *Ibid. 17.* On lit dans l'hébreu : « C'est là, dit-il, votre miséricorde pour votre ami ? » Il faut prononcer en niant, et non pas en affirmant. Voici le sens : Est-ce de la miséricorde, ou doit-on appeler ainsi, le fait d'avoir abandonné votre ami David et de n'être point allé avec lui ?

« Lorsqu'aura fui tout le peuple qui est avec lui, je frapperai le roi abandonné, et je ramènerai tout le peuple, comme il est d'habitude en pareil cas. » *II Reg. xvii, 2.* C'est-à-dire, comme ont coutume de revenir ceux qui s'en retournent après avoir perdu leur roi dans le combat, ainsi tout le peuple d'Israël reviendra vers vous.

« Lorsqu'un soldat quel qu'il soit sera tombé au début, en entendant toutes ces choses, il dira : Une plaie a été faite dans le peuple qui suivait Absalon; et le plus fort de tous, dont le cœur est comme celui d'un lion, sera pris d'une grande

frayeur. » *Ibid. 19.* Texte hébreu : « Et le plus fort lui-même, dont le cœur est comme celui d'un lion, sera-t-il pris de frayeur ? » Ce qui doit se prononcer en niant, et non pas avec affirmation. Par ce plus fort, il faut entendre David; cela ressort des passages suivants.

« Tout Israël sait en effet que votre père est fort et robuste, tous ceux qui sont avec lui. La servante s'en est en allée, et leur a porté la nouvelle. Et ils sont partis. » *Ibid. 20.* Cette servante était allée à la fontaine de Rogel, sous prétexte de laver des linges, afin qu'on ne pût en rien soupçonner sa démarche. On prétend que l'enfant qui découvrit la chose à Absalon était le jeune fils de cette servante.

« Levez-vous, et passez promptement le fleuve. » *Ibid. 21.* Les Hébreux, en cet endroit, ne disent pas le fleuve, mais *leau*, par laquelle il faut entendre le Jourdain.

« Or David vint dans le camp. » *Ibid. 24.* Texte hébreu dans *Manaim*. En ce lieu vinrent au-devant de Jacob les anges de Dieu, comme l'atteste la Genèse : « Jacob donna à ce lieu le nom de Manaim, c'est-à-dire, camp. » *Gen. xxxii, 2.*

« Amasa était fils d'un homme de Jezraël, appelé Jéthra. » *II Reg. xvii, 25.* Texte hébreu : « Jéthra l'ismaélite. » De là vient qu'on lit dans les Paralipomènes : « Abigail engendra Amasa, dont le père fut l'ismaélite Jéthra. » Ce Jéthra est

pulo qui sequebatur Absalon; et fortissimus quisque, cujus cor est quasi leonis, pavore solvetur. » *Ibid. 19.* In Hebræo ita habetur : « Et fortissimus ipse, cujus cor est quasi leonis, pavore solvetur? » Quod non affirmando, sed negando pronuntiandum est. Fortissimus iste David intelligendus est : quod et sequentia declarant.

« Scit enim omnis Israel fortem esse patrem tuum, et robustos omnes qui cum eo sunt. Abiit ancilla, et nuntiavit eis. Et illi profecti sunt. » *Ibid. 20.* Hæc ancilla quasi lavandi gratia cum pannis ad fontem Rogel ierat, ut penitus res non deprehenderetur. Puer autem, qui rem indicavit Absalon, filius ejusdem ancille parvulus dicitur fuisse.

« Surgite, et transite cito fluvium. » *Ibid. 21.* Hebræi in loco non fluvium, sed « equam » habent, quæ Jordanis fluvius intelligitur.

« David autem venit in castra, » *Ibid. 24.* quæ « Manaim » Hebræice leguntur; in quo loco obvii fuerunt Angeli Dei Jacob, sicut in Genesi legitur. « Et vocavit Jacob nomen loci Manaim, id est, castra. » *Gen. xxxii, 2.*

« Amasa autem erat filius viri, qui vocabatur Jethra

David. Et quis est qui dicit, quare sic fecerit? » subauditur, quare sic fecerit non Dominus, sed Semei. Semei qui maledicebat David, ipse est Nabal pater Jeroboam, qui filius Gemini dicitur; et in zelo domus Saul maledixit David. Nomen vero avi ejus Gemini fuit, et ipse Semei ex tribu Ephraim filii Joseph existit. Unde et idem Semei ad David dicit : « Primus quoque venit hodie de omni tribu Joseph. »

« Ad quem Absalon : Hæc est, inquit, gratia ad amicum tuum? » *Ibid. 17.* In Hebræo legitur : « Hæc est, inquit, misericordia tua ad amicum tuum? » Quod non affirmando, sed negando pronuntiandum est. David est sensus : Misericordia est, aut dici debet, quod David amicum tuum dimisisti et cum eo non istu?

« Cumque fugerit omnis populus qui cum eo est, percutiam regem desolatum, et reducam universum populum, quemodo omnes reverti solent. » *II Reg. xvii, 2.* Scilicet sicut reverti solent qui amisso in prelio rege revertuntur, sic universus populus Israel revertetur ad te.

« Et cum ceciderit unus quilibet in principio, audiet quicumque audierit, et dicit : Facta est plaga in po-

qualifié d'Ismaélite, parce que son fils Amasa, imitant la conduite d'Ismaël, n'accompagna pas David, à qui il avait dit cependant : « Nous sommes tiens, ô David, et avec toi sont les fils d'Isaï. » Mais dans le livre de Samuel, Jéthra est appelé Jezaërélite, parce que celui qui frappa Amasa son fils détruisit le péché de celui-ci, que Joab avait perpétré contre David.

« Il s'introduisit auprès d'Abigail, fille de Naas et sœur de Sarvia. » *Ibid.* Naas signifie *couleur*; ce nom lui venait de ce que, selon la tradition, il ne contracta d'autre péché mortel que celui qui lui venait originellement de l'antique serpent. Naas est aussi le nom d'Isaï, père de David, comme le démontrent les Paralipomènes, où, dans l'énumération des enfants d'Isaï, on lit : « Dont furent sœurs Sarvia et Abigail »

« Quand David fut arrivé au camp, c'est-à-dire à Manaim, il y vint Sobi, fils de Naas de Rabbath des fils d'Ammon. » *Ibid.* 27, etc. Ce Sobi était fils du roi Naas contre lequel Saül combattit. Le même Naas usa de miséricorde envers David, quand il fuyait la présence de Saül; après sa mort, David dit : « Je ferai alliance avec Anon, comme son père Naas le fit avec moi. » David, ayant fait mourir Anon, qui lui avait fait injure en ses serviteurs, il le remplaça lui-même par Sobi, qui nous est montré ici venant auprès de David et lui offrant des tapis, des vases et d'autres présents.

de Jezaër. » *II Reg.* xvii, 25. In Hebræo legitur : « Jethra Ismaelites. » Unde et in Paralipomenon ita legitur : « Abigail autem genuit Amasa, cujus pater fuit Jether Ismaelites. » Ismaelites enim idem Jether vocatur, quia filius ejus Amasa opera Ismaelitis imitatus, David fugientem nequaquam est comitatus, cui dixerat : « Tui sumus, ô David, et tecum filii Isai. » In libro vero Samuelis Idcirco Jethra Jezaërilitas vocatur, quia peccatum Amasse filii ejus, quod in David perpetraverat Joab, eum, id est, Amasam percussit deletum est.

« Qui ingressus est ad Abigail filiam Naas sororem Sarvia. » *Ibid.* Naas interpretatur *coluber*. Idcirco coluber, quia nullam admisit mortiferam perihelur peccatum, nisi in quod originaliter de serpente antiquo contraxit. Est etiam Naas qui et Isai pater David, sicut in Paralipomenon demonstratur : ubi enumeratis filiis Isai, legitur, « quorum sorores fuerunt Sarvia et Abigail. »

« Cumque venisset David in castra, id est, in Manaim; Sobi filius Naas de Rabbath filiorum Ammon. » *Ibid.* 27, etc. Isai Sobi filius fuit Naas regis, cum quo pugnavit Saül. Ipse etiam Naas fecit misericordiam

« Il y eut là un combat sur toute l'étendue du territoire, et il y en eut un bien plus grand nombre d'anéantis par les forêts, qu'il n'y en eut de dévorés par le glaive dans le combat. » *II Reg.* xvii, 8. Ces forêts, qui en anéantissant plus que le glaive n'en dévora, représentent, au dire des Hébreux, les bêtes féroces qu'elles contenaient et qui en firent périr un plus grand nombre que le glaive.

« Or Absalon quand il vivait encore s'était élevé un monument, qui est dans la vallée du roi. Il avait dit : Je n'ai pas de fils, et ceci perpétuera le souvenir de mon nom; et il appela le monument de son nom, qu'il porte encore de nos jours où on l'appelle la main d'Absalon. » *Ibid.* 14. « Joab prit trois javelots et les planta dans le cœur d'Absalon suspendu au chêne et qui palpitait encore. » Hébreu : « Pendant qu'il vivait encore, suspendu au chêne. » C'est là qu'il faut joindre : « Or Absalon s'était érigé, quand il vivait encore, le monument qui est dans la vallée du roi, » et ce qui suit. La tradition hébraïque veut qu'ayant été détaché du chêne, il ait demandé un délai avant d'être mis à mort, afin de faire ériger un tombeau à sa mémoire, parce qu'il n'avait aucun fils qui fût digne du trône. Il croyait en effet que, non-seulement ses fils étaient indignes de la couronne, mais encore de vivre, à cause de son propre péché contre son père. Sur ce monument, il appliqua,

cum David, quando fugit a facie Saul; quo mortuo dixit David : « Faciam misericordiam cum Anon, sicut fecit pater ejus Naas mecum. » Interempto vero a David Anon, qui est in decalvaendis servis suis injuriam fecerat, constitutus est ab eodem David in loco fratris iste Sobi, qui ad David legitur cum cæteris venisse, et stratoria, et lapetia, et vasa fœticia et cætera que sequuntur ei oblitisse.

« Fuit autem ibi praxium dispersum super faciem omnis terræ. Et multo plures erant quos saltus consumperat de populo, quam hi quos voraverat gladius in bello. » *II Reg.* xvii, 8. Saltus hic qui plures consumpsisse, quam gladius vorasse, legitur, bestias ferocissimas que in saltu erant, Hebræi autem, a quibus plures consumpti quam a gladio vorati fuerunt.

« Porro Absalon exorerat sibi, cum adhuc viveret, titulum, qui est in valle regis. Dixerat enim : Non habeo filium, et hoc erit monumentum nominis mei; vocavitque titulum nomine suo, et appellatur manus Absalon, usque in hunc diem. » *Ibid.* 18. Hic locus superiori loco copulandus est, ubi dicitur : *Ibid.* 14 :

dit-on, la main, dont il y grava l'empreinte, et de là ces paroles : « Il donna son nom au monument qui s'appelle encore de nos jours la main d'Absalon. » *Ibid.* 17. Quant à ces mots : Ils le jetèrent, au milieu de la forêt, dans une grande fosse, et ils rassemblèrent au-dessus de lui un monceau de pierres fort considérable, » les Hébreux disent qu'il fut jeté dans la forêt, parce qu'après avoir été mis à mort par le glaive il devait être encore lapidé; sa scélératesse méritait ces deux genres de mort, puisque, contrairement au précepte de la loi, il avait déshonoré son père et révéla sa honte.

« A Joab, c'est-à-dire Achimaas, il dit : Tu ne seras pas messager en ce jour, mais tu seras dans un autre. Aujourd'hui, je ne veux pas que tu annonces; car le fils du roi est mort. » *Ibid.* 20. Comme s'il disait : Je ne veux pas qu'un homme tel que toi porte au roi la nouvelle que son fils est mort. Il ne convient pas que tu sois le messager d'une semblable nouvelle. Aussi dit-il à Chusi : « Va, et annonce au roi ce que tu as vu. » Il est à remarquer qu'en cet endroit Chusi n'est pas un nom propre, mais une formule pour appeler. Comme s'il disait : Ce n'est pas Achimaas, c'est toi qui peux porter cette lamentable nouvelle. »

« Tuli Joab tres lanceas in manu sua, et infixit eas in corde Absalon, cum adhuc palpitaret hærens quærua. » Hebræus : « Cum adhuc viveret hærens in quærua. » Et hic jungendum est : « Porro Absalon exorerat sibi, cum adhuc viveret, titulum qui est in valle regis, et cætera que sequuntur. Tradunt Hebræi quod depositus de quærua perierit sibi indicias antequam periret, ut faceret sibi titulum ob memoriam sui, eo quod non haberet filium talem, qui regno dignus esset. Putabat enim filios suos non solum regno indignos, verum etiam ob peccatum suum quod in patrem gesserat, presenti vita indignos. In quo titulo manum dicitur defixisse, et figuram manus suæ expressisse, et ob hoc titulum hoc modo vocari : « Vocavitque titulum nomine suo, et appellatur manus Absalon, usque in hunc diem. » *Ibid.* 17. Quod vero legitur : « Et proiecero eum in saltum in foveam grandem, et comportaverunt super eum ærorem lapidum magnum nimis; » projectum enim in saltum Hebræi dicunt, eo quod gladio percussus, lapidibus obrui deberet; quippe quia sceleratissimus erat, et gemine neci obnoxius, scilicet qui et patrem contra legem præceptum valde dehonorerat, et turpitudinem ejus revelavit.

« Ad quem Joab. » *Ibid.* 20, id est, Achimaas, « dixit : Non eris nuntius in hac die, sed nuntiabis in alia. Hodie nolo te nuntiare. Filius enim regis mortuus est; »

« Tout le peuple vint devant le roi; Israël au contraire s'enfuit dans ses tentes. » *II Reg.* xix, 8. Tout le peuple dont on dit qu'il vint en présence du roi ce sont ceux qui étaient restés fidèles à David. Par « Israël s'enfuit dans ses tentes, » il faut entendre les rebelles qui suivaient Absalon.

« Miphiboseth aussi, fils de Jonathan, descendit au-devant du roi malgré l'infirmité des pieds. » *Ibid.* 24. Notons que l'hébreu, au lieu de « pieds infirmes, » dit « pieds fabriqués. » En effet, Miphiboseth s'était fait des pieds de bois dont il se servait comme de pieds naturels; il agissait en cela à la manière des boiteux.

« Pourquoi parlerais-tu davantage? Ce que j'ai dit est irrévocable. Siba et toi, partagez ce que je possède. » *Ibid.* 29. L'hébreu porte : « J'ai dit : Siba et toi, partagez mon champ. » En cette occasion, David ne se souvint pas de l'amitié et de l'alliance, ou plutôt du serment qui le liait à Jonathan, et il prononça cette si dure sentence : « Siba et toi, partagez mon champ; » c'est pour quoi Roboam et Jéroboam se partagèrent son royaume. Miphiboseth est mentionné dans le livre de Samuel, et ce nom signifie « bouche de la pudeur (*aitleus*, pudique). » Dans les Paralipomènes, le même Miphiboseth est appelé « Méri-

ac si diceret : Nolo ut vir talis, qualis tu es, nuntium feras regi, quod filius ejus mortuus sit. Nec enim deest, ut tale nuntium portes. Idcirco dixit Chusi : « Vade, et nuntia regi que videris. » Notandum quod in hoc loco Chusi, non proprium, sed appellativum sit nomen. Ac si diceret : Tu es dignus ut nuntium feberis (non Achimaas) portes.

« Venitque universus populus coram rege; Israel autem fugit in tabernaculis sua. » *II Reg.* xix, 8. Universus populus qui coram rege venisset legitur, hi sunt qui cum David permanserant. Quod vero ait : « Israel fugit in tabernaculis sua, » hi intelligendi sunt, qui cum Absalon perdelliones exstiterant.

« Miphiboseth quoque filius Jonathan descendit in occursum regis illotis pedibus. » *Ibid.* 24. Et notandum quod in Hebræo non illotis pedibus; sed legitur, « pedibus infectis. » Fecerat namque sibi idem Miphiboseth ligneos pedes, quibus uti quasi pro naturalibus solebat; sicut solent facere claudi, quemadmodum et ille erat.

« Quid ultra loqueris? Fixum est quod locutus sum : Tu et Siba dividite possessiones. » *Ibid.* 29. In Hebræo ita legitur, « Dixi, tu et Siba dividite agrum. » Pro eo quod in hoc loco David immemor filii amicitie et fœderis, imo juramenti quod habuit cum Jonathan; et tam crudele dedit iudicium, dicens : « Tu et Siba

baal, » qui veut dire « plaidant avec le Très-Haut. » Il est dit qu'il plaïda avec le Très-Haut, c'est-à-dire avec Dieu, parce que David était revenu avec la paix; et quand Miphiboseth dit au roi : « Qu'il reçoive toutes choses, après que le roi mon seigneur est revenu en paix dans sa (aïlleurs, ma) demeure, » il ne félicite pas, mais il y a là une intention d'ironie, un vent de murmure contre Dieu, parce que David son seigneur est revenu en paix.

« Chamaan est votre serviteur. » *Ibid.* 37. Hébreu : « Voici votre serviteur Chamaam, qu'il aille avec vous, ô roi mon seigneur. » Chamaam signifie *qui soupire*. Tant qu'il demeura avec son père, il fut appelé « qui soupire. » Mais quand il fut devenu le disciple de David, ce ne fut pas « Chamaam, » mais Chamaan, c'est-à-dire « fidèle » qu'il s'appela.

« Tous les hommes d'Israël accourant vers le roi, lui dirent : Pourquoi nos frères, les hommes de Juda, vous ont-ils dérobé, et pourquoi ont-ils conduit au delà du Jourdain le roi et sa maison, et tous les compagnons de David avec lui? Et tout homme de Juda répondit à ceux d'Israël : Parce que le roi est plus près de moi » *Ibid.* 41. Il y a là une lacune, un sous-entendu : « Et j'aime le roi plus que vous. » Puis un peu plus loin :

dividite agrum; » idcirco Roboam et Jeroboam dividerrunt ejus regnum. Miphiboseth enim in Samuels libro legitur; et interpretatur, « os verecundie (Al. *verecundum*). » In Paralipomenon vero idem Miphiboseth; « Meribai » legitur, et interpretatur, « litigans cum altissimo. » Litigasse enim cum altissimo, id est, cum Deo, dicitur, eo quod David redixisset eum pace. Et quod ait idem Miphiboseth regi : « Etiam cuncta accipiat, postquam reversus est Dominus meus rex in domum suam (Al. *meam*) pacifice; » non hoc dixisse suspicatur gratulanti animo, sed insultanti, et quasi contra Deum murmuranti; eo quod David Dominus in pace redixisset.

« Est autem servus tuus Chamaan. » *Ibid.* 37. In Hebræo : « Ecce servus tuus Chamaam, ipse vadit tecum, Domine mi rex. » Chamaam interpretatur, « aspirans. » Quamdiu cum patre permansit, suspirans vocatus est. Postquam vero in doctrinam David regis transiit, non « Chamaam, » sed « Chamaan, » quod interpretatur « fidelis, » appellatus est.

« Itaque omnes viri Israel concurrentes ad regem, dixerunt ei : Quare te furati sunt fratres nostri, viri Juda, et transduxerunt regem et domum ejus Jordanem, omnesque viros David cum eo? Et respondit

« Et l'homme d'Israël répondit à ceux de Juda Je suis de dix parts plus grand auprès du roi, et David m'appartient plus qu'il ne l'appartient. » *Ibid.* 43. On lit dans l'Hebreu : « J'ai dix parts auprès du roi, et je suis plus que toi en David. » Israël avait dix parts, c'est-à-dire, dix tribus, et voilà pourquoi ils prétendent qu'ils sont plus en David que les hommes de Juda. « Pourquoi m'as-tu fait injure? » Les hommes d'Israël se plaignent qu'il leur a été fait injure, en ce que la tribu de Juda ne les a point attendus pour ramener le roi. « Ma parole ne fut-elle pas la première pour ramener mon roi? » Sa parole fut la première pour ramener le roi, cela ressort du passage précédent où il est dit : « La parole de tout Israël parvint au roi en sa demeure; » on sous-entend, afin de le ramener. Les anciens de Juda envoyèrent leur désir à David par les prêtres Sadoc et Abiathar, comme le rapporte l'Écriture : « Nous avons parlé aux anciens de Juda, disant : Pourquoi venez-vous les derniers? » Hébreu : « Pourquoi êtes-vous les derniers à ramener le roi dans sa maison? » Et là il faut ajouter : « Vous mes frères, vous ma bouche et ma chair, pourquoi ramenez-vous le roi les derniers? » Par là on comprend qu'il leur mandat à la parole de tout Israël lui était déjà parvenue : « La parole de tout Israël parvint au roi en sa maison. »

omnis vir Juda ad viros Israel : quia propior est mihi rex. » *Ibid.* 41. Est enim hic defectus, et hanc subanditio : « Et plus amo regem, quam tu. » Et post pauca :

« Et respondit vir Israel ad viros Juda, et ait : Decem partibus ego sum major apud regem, magisque ad me pertinet David, quam ad te. » *Ibid.* 43. In Hebræo ita legitur : « Decem partes mihi sunt apud regem, magisque ego in David quam tu. » Decem vero partes israel erant, id est, decem tribus; et idcirco magis se in David esse dicitur, quam viros Juda. « Cur mihi fecisti injuriam? » Viri Israel fecisse sibi injuriam queruntur, eo quod non expectaverit eos tribus Juda ad reducendum regem. « Nonne sermo meus prior fuit ad reducendum regem meum? » Sermo ejus prior fuit ad reducendum regem, sicut in præcedentibus demonstratur in eo loco, ubi dicitur : « Sermo autem omnis Israel pervenit ad regem in domo ejus; » subauditur, ut eum reducerent; quod et majoribus natu Juda mandasse David per Sadoc et Abiathar sacerdotibus legitur, hoc modo, dicens : « Loquimini ad majores natu Juda, dicentes : Cur venitis novissimi? » Hebræus : « Cur estis novissimi ad reducendum regem in domum suam? » Et hic subjungendum est : « Fratres mei vos, os meum et caro mea vos, cur novissimi reductis

« Les hommes de Juda répondirent très-durement à ceux d'Israël » *Ibid.* Il y a là une lacune. Les hommes de Juda répondirent durement à ceux d'Israël, en les accusant de mensonge, et que l'amour du roi n'était pas le mobile de leur conduite, comme ils l'affirmaient.

« A cause de ces paroles, Siba, fils de Bocrî, homme de Jémini, sonna de la trompette et dit : Nous n'avons point de part en David, ni d'hérédité au fils d'Isaï. » *II Reg.* xx, 8. Il sonna de la trompette, afin d'imposer silence par ce bruit soudain, et c'est alors qu'il dit : « Nous n'avons point de part en David, ni d'hérédité au fils d'Isaï. »

« Il est dit dans l'ancien proverbe : Que ceux qui veulent interroger, interrogent dans Abéla, et ils feront sagement ainsi. » *Ibid.* 48. Le texte hébreu ne porte pas « proverbe. » Cette parole est celle de la loi, ou Dieu ordonne par Moïse *Deut.* xx, que lorsqu'ils seront près d'entrer dans la terre de Chanaan, et d'en détruire les peuples, ils offrent d'abord la paix; si la paix était acceptée, par là même les Chananéens deviendraient leurs tributaires; si la paix n'était pas acceptée, alors les Israélites les détruiraient. De là l'exclamation citée d'une femme sage de la ville :

regem? » Et per ea intelligendum est, mandasse illis quod sermo omnis Israel ad eum jam pervenisset, ita dicens : « Sermo autem omnis Israel pervenit ad regem in domo ejus. »

« Durus autem responderunt viri Juda viros Israel. » *Ibid.* Et hic defectus est. Dicitur enim respondisse viros Juda ad viros Israel, eo quod mentirentur, et non facerent hoc ob amorem regis, sicut asserabant.

« Pro quibus verbis Siba filius Bocrî, vir Jemineus, cecinit buccina, et ait : Non est nobis pars in David, neque hereditas in filio Isai. » *Reg.* xx, 8. Ideo cecinit buccina, ut ejus sonitus attoniti tacerent. Quibus tacentibus, dixit : « Non est nobis pars in David, neque hereditas in filio Isai. »

« Sermo dicitur in veteri proverbio : Qui interrogat, interrogat in Abéla, et sic perficient (Al. *proficient*). » *Ibid.* 48. In Hebræo non habetur, « proverbio. » Iste sermo legis est, in quo jubetur a Domino per Moysen, *Deut.* xx, 8, ut quando ingressuri terram Chanaan essent, et gentes deleturi, primum pacem offerrent; et si pax ab eis reciperetur, pacem recipientes, tributarii eorum efficerentur; et si pacem non reciperent, tunc filii Israel deleterentur. Idcirco exclamasse mulier sapiens de civitate fertur : « Nonne ego sum que respondeo veritatem in Israel; »

« Ne suis-je point celle qui répand la vérité en Israël, et ne cherches-tu pas à renverser la cité? Pourquoi poussetu à sa perte l'héritage du Seigneur? » *Ibid.* 49. Comme si elle disait : Pourquoi veux-tu détruire cette ville, avant de lui avoir offert la paix, comme la loi le prescrit? Pourquoi encore n'observes-tu pas vis-à-vis de nous Israélites, cette même loi qui a été autrefois observée à l'égard des étrangers? Les Juifs disent que cette femme était Zara descendante d'Aser, fils de Jacob; et si elle se qualifie de mère en ces termes : « Tu cherches à renverser une mère, d'Israël, c'est qu'elle était avancée en âge. »

« Ira de Jair était prêtre de David, » *Ibid.* 26, c'est-à-dire précepteur, ainsi qu'il est écrit ailleurs : « Les fils de David étaient prêtres, » c'est-à-dire précepteurs de leurs frères.

« Le Seigneur parla, à cause de Saül et des hommes de sang de sa maison qui avaient massacré les Gabaonites, » *II Reg.* xxi, 4. Ces hommes de sang sont les fils de Saül, qui, avec l'iduméen Doech, quand ils étaient encore enfants, massacrèrent les Gabaonites et les prêtres dans Nobé.

« Ce sont Armon et Miphiboseth, que lui donna Respha, fille d'Aïa, et les cinq fils que Michol,

et tu queris subvertere civitatem? Quare præcipitas hereditatem Domini? » *Reg.* xx, 19. Ac si diceret : Cur vis destruire civitatem hanc, antequam pacem interrogando offeras, sicut in lege jubetur? Cur etiam non eandem legem in nobis Israëlitis servas, que in alienigenis olim servata est? Hanc mulierem Judæ, Zaram, filiam Aser, filii Jacob intelligunt; et quod se matrem dixerit, ita dicens : « Tu queris evertere matrem Israel, » idcirco matrem, quia multorum annorum erat.

« Ira autem Jairites erat sacerdos David; » *Ibid.* 26; id est, magister; sicut alibi scriptum est : « Filii autem David erant sacerdotes, » id est, magistri fratrum suorum.

« Dixitque Dominus, propter Saül et domum sanguinum; quia occidit Gabaonitas. » *Reg.* xxi, 4. Domus sanguinum sunt filii Saül; qui cum Doech Idumæo, Nobæ occiderunt.

« Hi sunt Armon et Miphiboseth, quos peperit ei Respha filia Aïa, et quinque filii Michol, filie Saül; quos genuerat Adrieli filio Berzellai, qui fuit de Molathi. » *Ibid.* 8. Quæritur cur filii Michol dicerentur eam non Michol, sed ejus soror Merab uxor fuerit Adrieli filio Berzellai. Quod ita solvitur : Merab

filie de Saül, avait engendrés à Adriel, fils de Berzellai, qui fut de Molathi » *Ibid.* 8. On se demande pourquoi l'Écriture dit « les fils de Michol, » quand c'est sa sœur Mèrab qui fut l'épouse d'Adriel, fils de Berzellai. Voici la solution : Mèrab fut leur mère selon la nature ; Michol, épouse de David et qui se nommait aussi Eglia, les éleva comme ses enfants et les adopta : c'est pourquoi ils sont appelés ses fils.

« Les fils d'Israël leur avaient fait serment. Et Saül voulut frapper par zèle. » *Ibid.* 2. Par un faux zèle pour les fils d'Israël et de Juda, disant que Josué avait gratuitement laissé la vie aux Gabaonites, *Jos.* ix et x, et qu'il avait ainsi enlevé aux fils d'Israël le butin qu'ils auraient fait sur eux ; c'est pourquoi Saül ordonne de les mettre à mort par un faux zèle pour les fils d'Israël et de Juda. C'est le prêtre Ahimélech qui fut la cause de cette vengeance contre les Gabaonites.

« Il fut frappé par Jonathan, fils de Semmaa, frère de David. » *Ibid.* 21. Ce Jonathan est le même que le prophète Nathan.

« Il y eut aussi une troisième guerre à Gob contre les Philistins. Adéodat, fils de la forêt, Polymitaire et bethléhémite, y frappa Goliath le Géthéen » *Ibid.* 19. Gob signifie lac. Il est question de lac, parce que, de même qu'on jetterait un homme à la fosse aux lions, David se jette contre Goliath. Adéodat n'est autre que David,

quippe eos naturaliter genuit ; et Michol uxor David, que et Eglia dicitur, eos in loco filiorum nutrit, et sibi in filios adoptavit : ideoque ejus filii dicuntur.

« Filii quippe Israel juraverant eis. Et voluit Saul percussere eos zelo. » *Ibid.* 2. Zelo quasi pro filiis Israel et Juda, dicens : Josue gratis eosdem Gabaonitas vivere permisisset ; *Jos.* ix et x ; et filii Israel et Juda prædam eorum injuste abstulisse ; ideoque eos perimere jubet, quasi pro zelo Israel et Juda. Hujus ulionis causa in Gabaonitas, Ahimélech sacerdos existit.

« Percussit eum Jonathan filius Semmaa frater David. » *Ibid.* 21. Jonathan enim ipse est Nathan propheta.

« Tertium quoque fuit bellum in Gob contra Philistinos ; in quo percussit Adeodatus filius salus Polymitarius Bethlehemitæ Goliath Gethæum. » *Ibid.* 19. Gob enim interpretatur « lacus. » Ideoque lacus, quia sicut in lacum leonum quis mittitur, ita semetipsum contra Goliath David misit. Adeodatus ipse est David. Idcirco dicitur Adeodatus, quia a Deo est electus in regnum. Filius salus, quia de saltu ubi oves pascebat est e ductus. Polymiterius, quia genere de Beseleel

David et il est ainsi appelé, parce que Dieu l'a choisi pour le trône. Fils de la forêt, parce qu'il a été tiré des bocages où il paisait les bœufs. Polymitaire, parce que sa mère était de la race de Béséléel. Bethléhémite, parce que Noémi et Ruth au temps de l'abondance revinrent à Bethléem. Et parce que Ruth cherchant son pain fut rencontrée par Booz, ce même lieu fut appelé la maison du pain. D'ailleurs, Adéodat est bien le même que David, la suite le démontre : « Ces quatre étaient nés d'Arespha dans Geth, et tombèrent aux mains de David et de ses serviteurs. »

« L'homme, à qui a été donnée l'onction du Dieu de Jacob, a dit. » *Il Reg.* xxiii, 1. Hébreu : « A qui, christ du Dieu de Jacob, a été donnée l'échelle. » Pour ce christ du Dieu de Jacob, c'est-à-dire David, a été établie l'échelle par laquelle il est monté à Dieu, en ce qu'il a confessé son péché contre Dieu à l'égard d'Uri l'Éthéen, et qu'en faisant pénitence, il s'est élevé à Dieu par cette échelle.

« Telles sont les dernières paroles de David. » *Ibid.* Ce sont les dernières, parce que c'est après les psaumes et ses autres poésies, qu'il composa ce chant : « David fils d'Isai, a dit. Il a dit, l'homme pour lequel, christ du Dieu de Jacob, a été établie l'échelle. »

« Trois qui étaient les premiers entre trente

mater ejus fuit. Bethlehemitæ, quia Noemi et Ruth tempore ubertatis reversæ sunt in Bethleem. Et quia panis causa Ruth a Booz nacta est, propterea ideom locus, domus panis vocatus est. Quod vero Adeodatus ipse sit David, sequentia declarant, ubi ait : « Hi quatuor nati sunt de Arespha in Geth, et occiderunt in manus David et servorum ejus. »

« Dixit vir, cui constitutum est de christo Dei Jacob. » *Reg.* xxiii, 1. In Hebræo : « Cui constituta est scala christo Dei Jacob. » Scala eidem christo Dei Jacob, id est, David, constituta est, per quam conscenderet ad Deum ; eo quod idem scilicet confessus fuerit se peccasse Domino in Uriæ Elthæo, et penitentiam agens per hanc scalam conscenderit ad Deum.

« Hæc sunt verba David novissima. » *Ibid.* Novissima sunt, quia post psalterium et cætera metra, hoc compositus metrum dicitur, in quo ait : « Dixit David filius Isai. Dixit vir, cui constituta est scala christo Dei Jacob. »

« Et descenderunt tres qui erant principes inter spuloneam Odollam. » *Ibid.* 13. Tres isti fuerunt, Abisai filius Sarvia, et Sibbachai Usathites, et Jon-

descendirent, et, au temps de la moisson, vinrent à David dans la grotte d'Odolla. » *Ibid.* 13. Ces trois étaient Abisai, fils de Sarvia, et Sibbachai d'Usath, et Jonathan, fils de Semmaa, frère de David. Ces trois firent irruption dans le camp des Philistins, et puisèrent de l'eau dans la citerne de Bethléem. Abisai était le premier des trois, comme on le lit dans ce qui suit.

« Abisai, frère de Joab, fils de Sarvia, était le premier de ces trois qui ont été nommés ; il était le plus noble et le chef ; mais ils n'étaient pas parvenus jusqu'aux trois, » sous-entendu : Vertus de David, la sagesse, l'humilité et la force, comme il a été dit plus haut : *Ibid.* 8 :

« Assis sur son siège et le plus sage ; » voilà la sagesse. « Il est comme le plus petit vermineau du bois ; » voilà l'humilité. « Qui en tua quatre-vingts d'un seul choc ; » voilà la force. A ces trois vertus n'atteignit aucun des forts de David. De là vient qu'Eléazar était, est-il dit, entre les trois forts qui accompagnaient David, parce que dans ce combat, où David en tua quatre-vingts d'un seul choc, Jonathan, fils de Semmaa, de son côté, tua un homme qui avait vingt-quatre doigts, et là même Eléazar frappa les Philistins, jusqu'à ce que sa main défailloit et se raidit au glaive.

« Et Banaias fils de Jojada, qui était l'homme le plus fort des grandes œuvres de Cabséel. » *Ibid.* 20. Il est à remarquer que l'Hébreu ne

than filius Semmaa fratris David. Hi etiam tres irruerunt castra Philistinorum ; et hauserunt aquam de cisterna Bethleem. Et de tribus istis Abisai primus erat, quod in sequentibus declaratur.

« Abisai quoque frater Joab, filius Sarvia, princeps erat de tribus istis, nominatus in illis tribus ; et inter tres nobilior erat eorum princeps ; sed usque ad tres non pervenerat. » *Ibid.* 18, id est, ad tres virtutes David : sapientiam videlicet humilitatem et fortitudinem, sicut in præcedentibus, *Ibid.* 8, dicitur : « Sedens in cathedra sapientissimus ; » ecce sapientia « Ipse est quasi tenerculus ligni vermiculus ; » ecce humilitas. « Qui octingentes interfecit impetu uno ; » ecce fortitudo. Ad hæc tres virtutes nemo fortium David pervenit. Ideoque autem Eléazar inter tres fortes, qui erant cum David fuisse dicitur : quia in eo prælio, in quo David interfecit octingentes impetu uno, et Jonathan filius Semmaa virum habentem digitos viginthi quatuor interfecit. In eo etiam prælio idem Eléazar percussit Philistinos, donec deficeret manus ejus, et obrigesceret eum gladio.

« Et Banatas filius Joadæ, filii viri fortissimi magnorum operum de Cabséel. » *Ibid.* 20. Notandum quod

porte pas « des grandes œuvres » mais « maître des œuvres. » Cabséel en effet signifie « congrégation de Dieu. » Il était le maître de la congrégation de Dieu, c'est-à-dire, des « Céréthi et des Phéréti, » qui se traduisent par « Qui tuent et qui vivent. » « Il frappa lui-même les deux lions de Moab, » c'est-à-dire, les deux hommes les plus forts de Moab. En effet, quand David entreprit la guerre contre ces mêmes Moabites, efit trois cordeaux, deux pour mortifier, et l'autre pour vivifier, ces puissants protégeaient les Moabites. « Lui-même descendit et frappa le lion au milieu de la citerne, aux jours de la neige. » Ce lion était Joab. Au milieu de la citerne, c'est-à-dire dans la maison du Seigneur, où il tenait la corne de l'autel. Cette maison est appelée citerne, parce que, comme l'eau de la citerne, purifie, ainsi la citerne mystique, c'est-à-dire, le sanctuaire du Seigneur efface les péchés. « Aux jours de la neige, » parce qu'il expia son péché par la mort, selon la parole du Psalmiste : « Vous me laverez, » *Psal.* L, ce qui fut accompli au milieu de la citerne, « et je serai plus blanc que la neige, » ce qui s'accomplit en ces paroles : « aux jours de la neige. »

« Lui-même tua un Egyptien, prodigieux à voir. » *Il Reg.* xxiii, 21. Cet Egyptien était le fils de Jérah, Séméi, qui maudit David. On doit savoir que ce Séméi était de « Bahurim, » c'est-à-dire « d'entre

in Hebræo non habetur, « magnorum operum, » sed magister operum. » Cabséel enim interpretatur, « congregatio Dei. » Magister enim erat de congregatione Dei, id est, « Cerehti et Phelēthi, » qui interpretantur, « occidentes et vivificantes. » « Ipse percussit duos leones Moab, » id est, duos fortissimos viros Moab. Quando enim David eosdem Moabitas bello aggressus est, et fecit tres funiculos, duos ad mortificandum, et unum ad vivificandum isti potentem, Moabitas trebantur.

« Et ipse descendit locum in media cisterna, in diebus nivis. » Leo isle, Joab fuit. In media cisterna, id est, in domo Domini, ubi cornu altaris tenebat. Cisterna ideo dicitur, quia sicut aqua cisternæ mundiciam auferit : ita etiam nihilominus hæc cisterna, id est, sanctuarium Domini, peccata expiavit peccatum, juxta illud Psalmistæ : « Lavabis me. » *Psal.* L, quod impletum est in eo quod ait, « in diebus nivis. »

« Ipse quoque interfecit virum Ægyptium, virum dignum spectaculo. » *Il Reg.* xxiii, 21. Vir iste Ægyptius Semei filius Jera fuit, qui maledixit David. Sciendum autem quod idem Semei de Bahurim fuit, id est, elec-

les choisit. » Il est qualifié d'Égyptien, parce qu'il imita la conduite de cet Égyptien qui blasphémait Dieu et que Moïse, sur l'ordre du Seigneur, mit à mort dans le désert *Levit.* xxiv. L'un blasphéma Dieu; l'autre maudit le Roi-Propète. « Digne d'être offert en spectacle, c'est-à-dire, » qui méritait la mort. » On attendait, en effet, qu'il sortit de Jérusalem pour le mettre à mort. « Ayant en main la lance, » c'est-à-dire, « la loi du Seigneur; » s'il l'avait méditée, en demeurant à Jérusalem, il n'eût point péri. Parce qu'il rendit vain l'ordre du roi, en sortant hors de Jérusalem, Banaïa descendit contre lui avec la verge, c'est-à-dire, en bonne justice; et la lance qu'il ne tenait pas droite lui fut enlevée, de vive force. « Et il le tua avec sa lance, » parce qu'en violant la loi, il mérita d'être mis à mort par application de la loi, dans laquelle il est écrit: « Vous ne médirez pas des dieux, et vous ne maudirez pas le prince de votre peuple. » *Exod.* xxii, 28.

« Voilà ce que fit Banaïa, fils de Joïada. Et il est rangé parmi les trois forts, qui étaient les trente les plus nobles. » *II Reg.* xxiii, 21. Le sens est qu'il aurait mérité d'être rangé parmi les trois forts, c'est-à-dire Abisai, Sibbachai et Jonathan, auxquels il pouvait être égal pour la force. « Ceux-ci étaient trois sur trente. » Qu'on ne s'étonne

tis. Ideo *Ægyptius* dicitur, quia opera illius *Ægyptii* Deum blasphemantis, quem Moyses jubente Domino interfecit in cremo, imitatus fuit. *Levit.* xxiv. Ille enim blasphemavit Deum, et iste maledixit prophetae et regi. « Dignum spectaculo, » id est, « dignum morte. » Expectabatur enim, ut si egredieretur Jerusalem, interficeretur. « Habentem in manu hastam, » id est, « legem Dei; » quam si meditatus fuisset, permanendo in Jerusalem, non perimeretur. Quia ergo præceptor regis irritum fecit, exendo foras Jerusalem: idcirco in eum a Banaïa in virga, id est, recitudine justitiæ descensum est: et hasta quam non rectam tenebat, vi ab eo extorta est. « Et interfecit eum hasta sua. » Hasta enim sua interemptus est, quia non custodiendo legem, legis censura peremptus est. In lege enim ita scriptum est: « Diis non detrahes, et principem populi tui non maledices. » *Exod.* xxii, 28. « Hæc fecit Banaïas filius Joïada. Et ipse nominatus inter tres robustos, qui erant triginta nobiliores. » *II Reg.* xxiii, 21. Intelligitur, quia ipse nominari dignus esset inter tres robustos, id est, Abisai, Sibbachai, et Jonathan: quippe qui viribus eis æquiparari posset. « Hi etiam tres erant super triginta. » Et ne quem moveat, quod in summa non triginta, sed triginta

pas d'ailleurs si les noms donnés font un total de trente-sept, et non de trente. Voici comment cela se fait. Les sept plus forts sont: David, appelé Adéodat, Abisai, Sibbachai, Jonathan, Eleazar, Semmaa fils d'Aggée d'Arari, et Banaïas. Ce sont les sept. Voici les trente: Asael, Éléanan, Semma d'Aradi, Elicha, Elez, Hira, Habiezer, Mobunai, Selmon, Maharai, Eleph, Banaïas, Phratonite, Eldar, Hidai, Albialbon, Azmavet, Eliaba, Semma d'Aradi, Haïam, Eliphéleth, Eliam, Ezraï, Phrarai, Jigaal, Boni, Séleeh, Naarai, Hira, Gareb, Uri l'Éthéen. Et voici pourquoi Uri l'Éthéen est placé le dernier.

« Le courroux du Seigneur sévit de plus en plus contre Israël. » *II Reg.* xxiv, 1. Déjà ce courroux s'était exercé contre David et sa maison, mais la vengeance divine n'était pas tombée sur le peuple, qui ne résista pas à David pour l'empêcher de mettre à mort Uri l'Éthéen. Il est donc mis le dernier, afin qu'on vit sa mort vengée sur le peuple. C'est pour ce peuple que David dit dans les passages qui suivent: « Que votre main, je vous en prie, se tourne contre moi et ma maison. »

« Il se trouva huit cent mille hommes forts d'Israël, qui tirèrent le glaive; et de Juda, cinq cent mille combattants. » *Ibid.* 9. L'hébreu ajoute « hommes. » Les Paralipomènes disent :

septem legantur. Triginta enim et septem sunt hoc modo: septem videlicet fortiores hi sunt, David, qui appellatur Adeodatus, Abisai, Sibbachai, Jonathan, Eleazar, Semmas, filius Aggae de Arari, et Banaïas; ecce septem. Triginta autem hi sunt, Asael, Eleanan, Semma de Aradi, Elicha, Elez, Hira, Habiezer, Mobunai, Selmon, Maharai, Eleph, Banaïas, Phratonites, Eldar, Hidai, Albialbon, Azmavet, Eliaba, Semma de Arari, Haïam, Eliphéleth, Eliam, Ezraï, Phrarai, Jigaal, Boni, Seleeh, Naarai, Hira, Gareb, Urias Ethæus. Ideo ergo Urias Ethæus ultimus ponitur propter id quod sequitur.

« Et addidit furor Domini irasci contra Israël. » *II Reg.* xxiv, 1. Jam enim ultio facta fuerat in David et in domum ejus. In populo (*Al. prolio hic et infra*) vero, qui noluit resistere David in perimendo Uriæ Ethæo, necdum ultio divina facta fuerat. Idcirco hic ultimus ponitur, ut ultio mortis ejus in populo monstraretur. Pro quo populo legitur in subsequentibus David dixisse: « Vertatur manus tua, obsecro, contra me, et contra domum patris mei. »

« Et inventa sunt de Israël octingenta millia virosum fortium, qui educentur gladium; et de Juda quingenta millia pugnatorum. » *Ibid.* 9. In Hæbræo, « Virorum »

« Mille fois mille, cent mille d'Israël, et cinq cent soixante-dix mille de Juda. » *I Par.* 1, 5. Il faut comprendre que Joab les compta, mais que David n'en a pas voulu montrer la somme, si ce n'est jusqu'au nombre inscrit dans le livre de Samuel.

« Le Seigneur envoya une peste sur Israël depuis le matin jusqu'au temps marqué. » *II Reg.* xxiv, 15. Le temps marqué était celui où était offert le sacrifice du soir.

SUR LE TROISIÈME LIVRE DES ROIS.

« Adonias, le second en âge après Absalon, était fort beau. » *III Reg.* 1, 9. Il est à noter que l'hébreu porte: « Et il engendra après Absalon le même; » on sous-entend, « péché. »

« Le prêtre Sadoch, Banaïas fils de Joïada, Nathan le prophète, Séméï, Rhéï et les forts d'Israël n'étaient pas avec Adonias. » *Ibid.* 8. Ce Séméï est le même que Nabath, père de Jéroboam, qui fut précepteur de Salomon et qui était de Bathurim, c'est-à-dire, « du nombre des choisis. » Rhéï est le même qu'Hiram de Zaïr, prêtre, c'est-à-dire, précepteur de David. Quant à ces « très-forts de David, » ce sont ceux qui ont été nommés plus haut.

« Seigneur mon roi, n'avez-vous pas fait ce serment à votre servante: Ton fils Salomon ré-

« David acheta donc une aire et des bœufs pour cinquante sicles d'argent. » *Ibid.* 24. A ce sujet on lit dans les Paralipomènes: « David donna à Ornan en échange six cents sicles d'or du poids le plus exact. » *Par.* xxi, 25. Il faut comprendre qu'il acheta les bœufs pour cinquante sicles d'argent, et que l'aire lui coûta six cents sicles d'or.

gnera après moi et s'assoiera sur mon trône? » *Ibid.* 17. David fit ce serment, quand il la consola après la mort de son autre enfant, ainsi que le rapporte le livre de Samuel: « David consola Bethsabée son épouse. »

« Ce sera lorsque le roi mon Seigneur David mourra avec ses pères; nous serons, mon fils Salomon et moi, pécheurs, » c'est-à-dire, *manzères*. Aussi Salomon dit-il plus bas que Dieu avait fait miséricordieusement alliance avec David, en ce qu'il lui avait donné pour successeur un fils qui était entaché de péché, selon la loi. Il dit: « Vous avez usé de grande miséricorde avec votre serviteur David, et vous lui avez donné un fils qui s'est assis sur son trône où il est aujourd'hui. »

« Sadoch vero sacerdos et Banaïas filius Joïada, et Nathan propheta, et Semeï, et Rheï, et robustissimi David non erant cum Adonia. » *Ibid.* 8. Semeï ipse est Nabath, pater Jeroboam, qui fuit magister Salomonis, et fuit de Bathurim, id est, de electis. Rheï autem ipse est Hiram Zairites sacerdos, id est, magister David. Robustissimi namque David supra notati, fortissimi intelliguntur.

« Nonne tu, Domine mi rex, jurasti ancillæ tuæ dicens, quod Salomon filius tuus regnabit post me, et ipse sedebit in throno meo? » *Ibid.* 17. Jurasse David dicitur, quando cum consolatius est post mortem filii, sicut in libro Samuelis legitur: « Et consolatius est David Bethsabæ uxorem suam. »

« Eritque enim domierit Dominus meus rex cum patribus suis; erimus ergo et Salomon filius meus peccatores, » id est, « manzeres » *Ibid.* 21. Inde misericordia fecisse Deum cum David. Salomon dicit in subsequentibus, eo quod filius qui secundum legem « manzer » erat, successorem illi fecit. Ait enim ita: « Tu fecisti cum servo tuo David misericordiam grandem, et dedisti ei filium sedentem super thronum ejus sicut est hodie. »

legitur. In Paralipomeno vero legitur, « Mille millia, centum millia de Israël, et de Juda quadringenta septuaginta millia. » *I Par.* 1, 5. Quos quidem intelligendum est, a Joab numerosos esse; sed summam eorum noluisse ostendere David, nisi tantum quantum in Samuelis Libro scribitur.

« Immitisque Dominus pestilentiam in Israël de mane usque ad tempus constitutum. » *II Reg.* xxiv, 15. Tempus constitutum dicit, quando sacrificium vespertinum offerebatur.

« Emit ergo David aream et boves argenti sicles quinquaginta. » *Ibid.* 24, quod et in Paralipomeno ita legitur: « Dedit ergo David Ornan pro loco sicles auri justissimi ponderis sexcentos. » *I Par.* xxi, 25. Intelligendum namque est boves argenti sicles quinquaginta, aream vero sexcentis aureis emisse.

IN LIBRUM III REGUM.

« Erat autem Adonias pulcher valde, secundus natu post Absalon. » *III Reg.* 1, 6. Notandum quod in Hæbræo ita legitur: « Et ipsam peperit post Absalon, » subauditur peccatum.

« Prenez avec vous les serviteurs de votre Seigneur, et placez Salomon mon fils sur ma mule. » *Ibid.* 33. Ces serviteurs ce sont les Cérèthes et les Phélèthes, c'est-à-dire les soixante-dix vieillards qui jugeaient.

« Tu as aussi auprès de toi Séméï, fils de Géra, fils de Gémini de Bahurim, qui m'a maudit avec la pire des malédictions. » *Reg.* II, 8. Pire se dit en hébreu *Nimrezeth* qui s'épelle en cinq lettres : nun, mem, res, Zadé, thau. Il y a : dans nun, *noeph, adultère* ; dans mem, *Moabite* ; dans res, *rasa, impie* ; dans zadé, *zarua, lépreux* ; dans thau, *théeba, abominable*. « Je lui ai fait le serment devant Dieu : je ne tuerai point par l'épée ; » mais par la langue.

« Demande-lui aussi le trône. Il est mon frère plus grand que moi ; il a Abiathar le prêtre et Joab fils de Sarvia. » *Ibid.* 22. Dans l'hébreu : « Au prêtre Abiathar et à Joab, fils de Sarvia. » Ce qui doit être ainsi entendu : Demande-lui le règne, c'est-à-dire à Adonias, au prêtre Abiathar et à Joab fils de Sarvia.

« Il vit le Seigneur qui m'a fait une maison, comme il l'avait dit ; » *Ibid.* 24 ; c'est-à-dire, selon sa promesse à David, il a fait que je sois roi de la maison de David.

« Il les tua et répandit le sang de la guerre durant la paix ; et il mit ce sang sur son manteau, »

« Tollite vobiscum servos Domini vestri, et impone Salomonem filium meum super mulam meam. » *Ibid.* 33. Servos hi dicunt Cerethi et Phelathi, id est, septuaginta servos Judice.

« Habes quocumque apud te Semei filium Gera, filii Gemini de Bahurim, qui maledixit mihi maledictione pessima. » *Reg.* II, 8. Pessima Hebraice נִמְרֵזֶתַח (Nimrezeth) dicitur, quod quinque litteris enuntiatur, id est, nun, mem, res, zadé, thau. In nun, *noeph, id est, adultère* ; mem, *moabita* ; res, *rasa, id est, impius* ; zadé, *zarua, id est, leprosus* ; thau, *théeba, id est, abominatus*. « Et juravi ei per Deum, dicens : Non te interficiam gladio ; » sed lingua.

« Postula ei et regnum. Ipse est frater meus major me : et habet Abiathar sacerdotem, et Joab filium Sarvia. » *Ibid.* 22. In Hebræo ita habetur : « Et Abiathar sacerdos, et Joab filio Sarviae ; » quod ita intelligendum est : Postula ei, id est, Adoniam et Abiathar sacerdoti, et Joab filio Sarviae regnum.

« Vivit Dominus qui fecit mihi domum, sicut locutus est. » *Ibid.* 24, id est, sicut promisit David, fecit me ut essem rex domus David.

« Quos occidit, et effudit sanguinem belli in pace ; et posuit cruorem in balteo suo, » *III Reg.* III, 5, etc. San-

III Reg. III, 5. Il est dit qu'il répandit le sang de la guerre, parce que, étant en paix, il suscita la guerre.

« La nouvelle parvint à Joab, qu'il s'était tourné vers Adonias, au lieu de marcher à la suite de Salomon. » *Ibid.* 28. C'est-à-dire, par la rumeur publique il sut qu'on disait dans la maison de Salomon qu'il n'avait pas suivi Salomon, mais qu'il avait suivi Adonias ; parce que s. as doute, avant qu'Adonias convoitât la couronne, il n'aimait ni ne favorisait Salomon, mais se détournait de lui, ce que l'événement confirma pleinement.

« Joab fut enseveli en sa maison dans le désert. » *Ibid.* 34. Désert est dit ici pour purté. En effet sa maison avait été pure comme le désert de souillure et de sang, à l'exception du sang d'Abner et d'Amasa.

« Salomon aime le Seigneur, et marcha dans les préceptes de son père David ; sauf qu'il immolait sur les hauteurs. » *III Reg.* IV, 3. Il ressort de cette parole : « Il immolait sur les hauteurs. » que Salomon s'efforça pendant quatre ans d'édifier la demeure du Seigneur. C'était en effet l'œuvre la plus élevée, c'est-à-dire l'autel fait par Moïse.

« Il y avait un préfet établi sur la terre. » *III Reg.* X, 3. Ce préfet était Azarias, fils de Nathan, dont il est écrit plus haut : « Azarias, fils de Nathan,

guinem belli effudisse dicitur, quia cum esset pax, suscitavit bellum.

« Venit nuntius ad Joab, quod declinasset post Adoniam, et non declinasset post Salomonem. » *Ibid.* 28, id est, venit ad eum fama, quod in domo Salomonis, diceretur illum secutum non fuisse Salomonem, sed declinasse post Adoniam ; ut scilicet antequam Adoniam affectasset regnum, Salomonem non dilexisset, nec ei fuisse ; sed ab eo declinasse diceretur, quod totum rei probavit eventus.

« Sepulcrum est Joab in domo sua in deserto. » *Ibid.* 34. Desertum hic pro munditia ponitur. Munda enim sicut desertum domus ejus fuerat ab omni pollutione et sanguine, excepto sanguine Abner et Amasæ.

« Dilixit autem Salomon Dominum, ambulans in præceptis David patris sui ; excepto quod in excelsis immolabat. » *III Reg.* IV, 3. Hinc patet Salomon in eo, quod ait : « Immolabat in excelsis, » quia quatuor annis cunctatus est edificare domum Domini. Hinc quippe erat excelsum maximum, id est altare illud quod Moyses fecerat.

« Et præfectus unus erat super terram. » *III Reg.* X, 3. Iste præfectus Azarias filius Nathan erat, de quo sit-

au-dessus des préfets, » non des travaux, mais simplement.

« Il était le plus sage des hommes. Plus sage qu'Ethan l'Esraïte, qu'Eman, que Chalchol, et que Darda, fils de Mahol » *Ibid.* 31. Ethan veut dire qu'« très-dur », Esraïte, *Oriental*. Ethan n'est autre qu'Abraham d'Orient. Eman, qui veut dire *fidèle*, c'est Moïse. Chalchol, qui signifie *qui gouverne*, c'est Joseph. Darda se traduit par *génération de la science* ; Mahol, par *indulgence*. La génération de la science désigne les douze tribus. Fils de Mahol, c'est-à-dire de Jacob.

« Salomon a dit trois mille paraboles. » *Ibid.* 32. Il y a dans les Proverbes neuf cent quinze versets, qui renferment trois mille paraboles. « Ses poésies furent au nombre de cinq mille. Il a discuté au sujet des arbres, depuis le cèdre qui est sur le Liban jusqu'à l'hysope qui sort du mur ; il a parlé des animaux de la terre, des oiseaux, des reptiles, et des poissons. » Il a parlé en effet de la nature des bois, des animaux, des reptiles et des poissons, c'est-à-dire de leur force et de leur naturel, du temps où ils naissent, et de la raison pour laquelle tous ne naissent pas sous le même climat.

« La quatrième année dans le mois de zib, fut fondée la maison du Seigneur. » *III Reg.* VI, 37. Ce mois qui s'appelle aussi Var, est celui

d'avril. Zib se traduit par « visage, » et cela parce que, dans la dédicace du Temple, la face du Seigneur couvrit ce temple du nuage de sa gloire. Quant à Var, il signifie « frayer, » parce qu'on craint que les promesses des fruits de la terre ne soient rendues vaines, en ce mois, par les intempéries.

« Le roi Salomon envoya, et il tira de Tyr Hiram, fils d'une veuve de la tribu de Nephthali, et dont le père tyrien était ouvrier sur airain. » *III Reg.* VII, 13. De là ce passage des Paralipomènes : « Je t'ai donc envoyé un homme prudent et très-habile, mon père Huram, fils d'une femme d'entre les filles de Dan, et dont le père était tyrien. » *II Par.* II, 13. Il est à remarquer que Malachie l'appelle Hiéram, et les Paralipomènes, Huram. Hiram se traduit par « il vit élevé ; » Huram, par « Dieu très-haut. » Malachie dit qu'Hiram était de Tyr, fils de père tyrien, dont la veuve était de la tribu de Nephthali. Il faut savoir que son père était aussi de la tribu de Nephthali ; quand il fut mort, sa femme, la veuve de notre passage, envoya Hiram à Tyr, pour y faire son instruction, et parce qu'il la reçut d'un tyrien, on dit que son père était de Tyr. Malgré cette façon de parler, son père selon la nature était bien de la tribu de Nephthali. Quant au passage des Paralipomènes, où le roi Huram

vocatur. Zib enim interpretatur, « vultus. » Idcirco vultus quia in dedicatione Templi, nubes gloriæ vultus Domini texit Templum. Var autem interpretatur, « pavor. » Ideo pavor, quia timeatur ne ea que fruges terræ debent, in hoc mense aeris intemperantia infructuosa fiant.

« Misit quoque rex Salomon, et tulit Hiram de Tyro filium mulieris viduæ de tribu Nephthali, patre Tyrio artificem ærarium. » *III Reg.* VII, 13. Unde et in Paralipomenon legitur : « Misit ergo tibi virum prudentem et scientissimum Huram patrem meum, filium mulieris de filiabus Dan, cujus pater Tyrius fuit. » *II Par.* II, 13. Et notandum, quod in Malachiam Hiéram dicitur, in Paralipomenon vero Huram. Hiram enim interpretatur, « vivit sublimis ; » Huram autem, « deus excelsus. » Hiram in Malachiam dicitur patre Tyrio. Sciendum quoque tribu Nephthalim pater ejus fuerit, quo mortuo, uxore ejus, que hic mulier vidua scribitur, eundem Hiram in Tyrum misisse docendi gratia dicitur, et a quo doctus in Tyro fuit, pater ejus Tyrio vocatur. Idcirco pater Tyrio fuisse dicitur, cum utique pater ejus de tribu Nephthalim fuerit. Quod vero in Paralipomenon legitur, Huram regem dixisse : « Misit tibi virum

præscribitur : « Et Azarias filius Nathan super præfectos, » non operum, sed simpliciter.

« Et erat sapientior cunctis hominibus. Sapientior Ethan Esraïta, et Eman, et Chalchol, et Darda, filius Mahol. » *Ibid.* 31. Ethan enim interpretatur, « durissimus. » Esraïta, « orientalis. » Ethan ipse est Abraham orientalis. Eman qui interpretatur « fidelis, » est Moïse. Chalchol, qui interpretatur, « gubernans, » est Joseph, Darda interpretatur, « generatio scientiæ. » Mahol, « indulgentia. » Generatio scientiæ intelligitur duodecim tribus : filii Mahol, id est, filii Jacob.

« Locutus est Salomon tria millia parabolarum. » *Ibid.* 32. In Proverbiis enim versus nongenti et quinquaginta continentur ; in quibus etiam continentur tria millia parabola. « Et fuerunt carmina ejus quinque millia. Et disputavit super lignis a cedro, quæ est in Libano, usque ad hyssopum, quæ egreditur de pariete : et disseruit de jumentis, et volucribus, et reptilibus, et piscibus. » Disputavit enim de naturis lignorum, jumentorum, reptilium et piscium, de vi videlicet et naturis illorum, et tempore quo nascuntur, et cur non omnia in unaquaque terra nascuntur.

« Anno quarto fundata est domus Domini in mense Zib. » *III Reg.* VI, 37. Mensis iste Aprilis est, qui et Var